

**COMMUNE DE MONTREUX**  
**Procès-Verbal**  
**Séance du 10 MAI 2023**

<b>Président:</b>	<b>M.</b>	<b>Nicolas</b>	<b>BÜCHLER</b>
<b>Secrétaire:</b>	<b>Mme</b>	<b>Céline</b>	<b>MORIER</b>
<b>Scrutateurs:</b>	<b>Mme</b>	<b>Claudia</b>	<b>HISCHENHUBER</b>
	<b>M.</b>	<b>Kelvin</b>	<b>KAPPELER</b>
<b>Huissier:</b>	<b>M.</b>	<b>François</b>	<b>BAEHNI</b>

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 10 mai 2023 à 20 h 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2023**

**2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement :**

- 2.1. de Mme Lynn Dardenne Perrin (indépendante), démissionnaire ;
- 2.2. de ~~M. Bruno Femia (PS), démissionnaire.~~

**3. Nomination**

- 3.1. d'une ou d'un membre du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Bruno Femia (PS), démissionnaire ;
- 3.2. de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal, en remplacement de M. Cédric Blanc, démissionnaire.

**4. Correspondance**

**5. Communications du bureau**

- 5.1. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Quentin Talon : « Fonds immobilier ». (Date de la commission : mercredi 24 mai 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, Salle A, à Montreux).

**6. Communications de la Municipalité**

**7. Rapports des commissions**

- 7.1 sur le préavis No 06/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 137'000.- TTC au maximum pour le prolongement du réseau communal d'évacuation des eaux et la pose d'une infrastructure souterraine de réserve pour l'éclairage public au droit des Nos 1 à 5 de la route des Avants à Glion». (Rapp. : M. Yanick Hess) ;

- 7.2 sur le préavis No 07/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 208'000.– au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour des actions de biodiversité en forêt. (Rapp. Mme Claudia Hischenhuber) ;
- 7.3 sur le préavis No 08/2023 relatif à l'appel d'offres en procédure ouverte pour l'attribution d'un mandat d'accompagnement pour l'élaboration du plan d'affectation communal (PACom). (Rapp. : Mme Kyong-Won Schärer) ;
- 7.4 sur le préavis No 10/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 462'000.- TTC au maximum pour le financement d'une étude de projet en vue de l'assainissement énergétique des bâtiments de la rue du Temple 11 à Montreux, du chalet des Esserts à Leysin, du collège de Vinet à Clarens, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire. (Rapp. : M. Benoit Ruchet) ;
- 7.5 sur le rapport No 11/2023 relatif à la réponse à la motion de M. le Conseiller communal Lionel Winkler « Pour un moratoire sur la suppression des places de stationnement sur la commune de Montreux », prise en considération le 16 novembre 2022. (Rapp. : Mme Marie-Solène Adamou Moussa) ;
- 7.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud : « Mettre la Place de la Gare sur les (bons) rails ». (Rapp. : M. Tal Luder)
- 7.7 sur la prise en considération ou non du postulat de MM. Cédric Blanc et Benoît Ruchet « Pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations ». (Rapp. : M. Olivier Raduljica) ;
- 7.8 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Müller : « Du béton plus durable à chaque fois que possible ». (Rapp. M. Olivier Raduljica).

## **8. Préavis de la Municipalité**

- 8.1 Préavis No 09/2023 relatif à la gestion et aux comptes 2022 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission : jeudi 4 mai 2023 à 18 h 30, à Blonay) ;
- 8.2 Préavis No 12/2023 relatif aux comptes communaux 2022. (Date de la commission : jeudi 4 mai 2023 à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;
- 8.3 Préavis No 13/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 280'000.– TTC au

maximum, pour le financement des travaux de réorganisation du secrétariat et d'autres locaux administratifs du collège de Monteux-Est sis rue de la Gare 33 permettant de recréer trois salles de classe. (Date de la commission : mardi 16 mai 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, Salle des mariages, Rue du Marché 8, à Montreux) ;

8.4 Préavis No 14/2023 relatif aux comptes 2022 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission : jeudi 27 avril 2023 à 18 h 30, à Corsier) ;

8.5 Préavis No 15/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'650'000.- TTC au maximum pour l'élaboration des études du réaménagement de l'espace public, le renouvellement de la chaussée et des infrastructures souterraines communales, sur la route cantonale – RC 780a – tronçon situé entre le port du Basset à Clarens et le carrefour de la Paix à Montreux. (Date de la commission : lundi 15 mai 2023 à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux) ;

## **9. Rapport de la Municipalité**

9.1 Rapport No 05/2023 relatif à la gestion communale durant l'année 2022. (Date de la commission : jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 à 19 h 00, à la Maison de quartier, salle 22, Rue de Jaman 8, à Clarens).

*Ce document est à disposition sur le site du Conseil communal. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent commander un exemplaire papier auprès de l'administration générale de la Commune de Montreux – 021 962 77 09 – [ag@montreux.ch](mailto:ag@montreux.ch)*

## **10. Développement des motions et des postulats**

## **11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité**

11.1 Réponse à l'interpellation de M. Olivier Mark : « Pour que le MOB reprenne la voie du service public » ;

11.2 Réponse à l'interpellation de M. Romain Pilloud : « Accueil préscolaire - Point de situation et perspectives » ;

11.3 Réponse à l'interpellation de Mme Johanne Vetter : « Que faire de nos 192 fourmis sans fourmilière de garde ? » ;

11.4 Interpellation de M. Omar Soydan : « Y a-t-il encore un pilote au MOB ? » ;

11.5 Interpellation de M. Florian Manzini : « Smoke on the water : les mégots du MJF ».

11.6 *Interpellation de Mme Elisabeth Wermelinger : « Location à court terme de logements : appliquer le cadre légal »*

11.7 *Interpellation de M. Angelo Giuliano : « Limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h de nuit : la municipalité tiendra-t-elle compte des avis négatifs exprimés par la population et par les usagers ? »*

11.8 *Interpellation de M. Olivier Müller : « faudra-t-il attendre une génération entière pour enfin pouvoir se baigner au centre de Montreux ? »*

## **12. Autres objets s'il y a lieu**

Monsieur le Président Nicolas Büchler déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

### **M. le Président**

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Bonsoir et bienvenue pour cette séance du 10 mai 2023 à laquelle je suis heureux de vous retrouver.

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de Mme Vanessa Egli, secrétaire municipale.

Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, ainsi que de notre huissier suppléant M. François Baehni

Je salue aussi les membres du Bureau du Conseil, le représentant des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

Avec 78 conseillers présents (sur 98), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

### **Présences**

78 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Ruth Bär, Tanya Bonjour, Claudine Borloz, Geneviève Brunner-Frass, Soraia Dias, Stefania La Spada, Antoinette Loup, Ida Rodman, Jessica Ruedin, Anne Saito, MM. Matthieu Burkhart, Sabri Ceylan, Ambroise David Crittin, Emmanuel Gétaz, Dario Guarnaccia, Murat Karakas, Christophe Lombardo, Jörg Meyer, Samuel Roch, Pierre-André Spahn,

Tel qu'il est désormais d'usage, je vous propose de modifier l'ordre du jour de notre séance en y ajoutant les points suivants.

*Au point 11, développement des interpellations et réponses de la Municipalité, rajout de trois points :*

11.6 *Interpellation de Mme Elisabeth Wermelinger : « Location à court terme de logements : appliquer le cadre légal »*

11.7. *Interpellation de M. Angelo Giuliano : « Limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h de nuit : la municipalité tiendra-t-elle compte des avis négatifs exprimés par la population et par les usagers ? »*

11.8. *Interpellation de M. Olivier Müller : « faudra-t-il attendre une génération entière pour enfin pouvoir se baigner au centre de Montreux ? »*

Malheureusement, nous devons également supprimer le point 2.2, Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement de M. Bruno Femia (SOC) démissionnaire.

Effectivement, M. Ganes Thiyagaraja est excusé pour ce soir en raison d'un décès intervenu en fin de semaine dernière dans sa famille. Nos pensées vont vers lui et les siens et son assermentation se déroulera le 21 juin prochain.

Nous allons donc procéder au vote à main levée sur cette proposition de modification de l'ordre du jour.

Je soumetts cette modification de l'ordre du jour au vote.  
L'ordre du jour modifié est adopté à **l'unanimité**.

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2023**

### **M. le Président**

En préambule, merci à toutes celles et tous ceux qui ont envoyé leur texte à notre secrétaire Mme Céline Morier, conformément à notre règlement.

Au sujet du procès-verbal de la séance du 5 avril 2023, quelqu'un a-t-il des modifications à demander ?

**Le procès-verbal est accepté à la majorité moins une abstention.**

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

## **2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT :**

### **2.1. de Mme Lynn Dardenne Perrin (indépendante), démissionnaire ;**

#### **M. le Président**

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h00 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Alain Akiki (PLR), en remplacement de Mme Lynn Dardenne Perrin (indépendante).

Nous allons procéder à l'assermentation selon l'article 6 de notre règlement :

Je prie Monsieur Alain Akiki, de bien vouloir venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire : JE LE PROMETS !

*Lecture de l'article 6.*

Monsieur Akiki est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **M. le Président**

Nous vous félicitons pour votre élection. Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil et votre carte de vote auprès de notre huissier.

## **3. NOMINATION**

### **3.1. d'une ou d'un membre du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Bruno Femia (PS), démissionnaire ;**

#### **M. le Président**

Pour le remplacement de M. Bruno Femia y a-t-il une proposition du groupe socialiste ?

#### **Mme Marie Solène Adamou Moussa (SOC)**

Le groupe des socialistes propose la candidature de Mme Charlotte Chevallier.

#### **M. le Président**

Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, Mme Charlotte Chevallier, vous êtes élue membre du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE), et je vous en félicite.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **3.2. de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal, en remplacement de M. Cédric Blanc, démissionnaire.**

#### **M. Benoît Ruchet (PLR)**

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

En remplacement de M. Cédric Blanc, le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Olivier Müller en tant que second vice-président.

Minutieux et connu pour ses prises de parole complètes et circonstanciées que d'aucuns jugent parfois trop détaillées, Olivier Müller a rejoint notre Conseil en 2016, suite aux élections communales. Il est un conseiller particulièrement investi et actif. Il a notamment participé à près de 60 commissions, repris la présidence du groupe PLR l'année dernière, il s'engage encore comme membre au comité du PLR Montreux et du PLR Riviera.

Aussi pouvons-nous affirmer qu'Olivier Müller est une force de travail et un élément important de notre groupe. Notons enfin qu'en sa qualité d'ingénieur civil EPFL, fort de riches expériences professionnelles, politiques, associatives et aussi de par ses qualités personnelles appréciées et reconnues, le groupe PLR est persuadé qu'il fera un excellent deuxième vice-président.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin	
Bulletins délivrés : 76	Bulletins rentrés : 76
Bulletins valables : 73	Bulletins nuls : 3
Bulletins blancs : 11	Majorité absolue : 39

**M. Olivier Müller** est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2022-2023 par 53 **voix**

Voix éparses (9) :

- 3 Tal Luder
- 2 Laurence Sierro
- 1 Olivier Raduljica
- 1 Silvano Pozzi
- 1 Florian Manzini
- 1 Cédric Blanc

*Applaudissements de l'assemblée.*

#### **4. CORRESPONDANCE**

##### **M. le Président**

Nous avons reçu pour cette séance :

1. Nous avons reçu le premier numéro de la newsletter Agglo rivelac, qui vous a été communiquée par mail. <sup>annexe 1</sup>
2. L'Agglo Rivelac a également adressé une invitation pour que 5 représentants du conseil participent à un Atelier public-cible le 7 juin 2023. Ces ateliers ont pour vocation, je cite « à coproduire, concrétiser, affiner la vision d'ensemble de cette planification stratégique ». Les représentants de notre conseil ont bien été désignés et je vous en remercie.
3. Nous avons reçu le courrier de démission du service intercommunal de gestion du SIGE de M. Bruno Femia (SOC). Son remplacement est déjà acté. <sup>annexe 2</sup>
4. Nous avons reçu le courrier de démission de Mme Anja Hofer, les Vert.e.s. *LECTURE*. Son remplacement se fera en juin prochain. <sup>annexe 3</sup>
5. Nous avons reçu également un courrier de l'association suisse WIR concernant l'implémentation de nouvelles antennes 5G au plan fédéral. Ce courrier sera joint au PV. <sup>annexe 4</sup>

Je n'ai plus d'autre correspondance à vous transmettre.

#### **5. COMMUNICATION DU BUREAU**

##### **5.1. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Quentin Talon : « Fonds immobilier ».**

(Date de la commission : mercredi 24 mai 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, Salle A, à Montreux).

Président (Vert-e-s) : M. Lionel Moyard

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Christine Menzi, Elisabeth Wermelinger  
MM. Claude-Pascal Gay, Vincent Haldi, José Jorge, Pascal Rossier,  
Benoît Ruchet, Quentin Talon

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

### **Mme Irina Gote, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous distribuer la nouvelle stratégie communale de durabilité qui s'intitule « Montreux agit », nous l'avons posée sur vos pupitres tout à l'heure. Cette stratégie a pour objectif de mettre à jour les engagements communaux de durabilité, de fournir un fil rouge et des objectifs clairs pour la mise en œuvre de la durabilité à Montreux.

La Municipalité a formulé le vœu que la législature 2021-2026 soit celle de la durabilité, de la mobilité et du service à la population. C'est pourquoi le travail d'élaboration de la stratégie de durabilité a consisté à faire dialoguer les 5 axes du programme de législature, avec l'agenda 2030 pour le développement durable. Le groupe de travail durabilité formé de représentantes et représentants de chaque service de l'administration communale, a travaillé sur l'identification des enjeux et des actions clés pour l'administration communale et le territoire montreusien. Des consultations auprès des services communaux ont ensuite été réalisées en bilatéral afin de consolider ces propositions. La stratégie de durabilité a finalement été validée par la Municipalité cet hiver. Cette stratégie remplace le document déclaration d'engagement sur la voie de la durabilité datant de 2012.

La stratégie de durabilité de Montreux reprend les 5 axes du programme de législature 2021-2026. Les 17 objectifs de développements durables (ODD) de l'agenda 2030 y figurent également au travers de 16 thématiques qui se recoupent et s'influencent mutuellement.

L'accent est résolument mis sur les actions concrètes qui vont permettre de répondre aux enjeux de durabilité à Montreux.

La stratégie de durabilité sert de chapeau à d'autres politiques communales en matière de durabilité, telles que la politique énergétique et climatique, la politique de biodiversité ou encore celle de la mobilité.

Vous avez entre vos mains la version du dépliant destiné au grand public. Vous pouvez constater que le graphisme décline les références visuelles associées à Montreux, la beauté du paysage, ainsi que sa vocation de ville d'accueil touristique.

Une version électronique plus complète est également disponible en format PDF, vous pouvez la consulter via le QR code sur le dépliant. Celle-ci sera aussi disponible avec le dépliant sur le site internet de la commune sur les pages liées au domaine de la durabilité.

Nous avons choisi de faire un tirage papier du dépliant pour assurer sa diffusion auprès du grand public, en prenant soin de l'imprimer sur du papier recyclé, labelisé avec des encres recyclables.

Vous pouvez bien sûr vous en tenir à la version PDF du dépliant et laisser la version papier sur votre pupitre, la version grand public sera encartée dans le prochain Vivre à Montreux qui paraîtra fin juin.

La durabilité est l'affaire de toutes et tous, la mise en œuvre de cette stratégie nécessite l'implication de la Municipalité, du personnel de l'administration communale, ainsi que de la population, des entreprises et de l'ensemble des actrices et acteurs du territoire. Nous comptons également sur vous Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, pour véhiculer ce message important auprès de la population.

En conclusion nous vous prions M. le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Il n'y a pas d'autre communication municipale.

## 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

**7.1 sur le préavis No 06/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 137'000.- TTC au maximum pour le prolongement du réseau communal d'évacuation des eaux et la pose d'une infrastructure souterraine de réserve pour l'éclairage public au droit des Nos 1 à 5 de la route des Avants à Glion ». (Rapp. : M. Yanick Hess) ;**

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **M. Yanick Hess (PLR)**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 06/2023 de la Municipalité du 10 mars 2023 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 137'000.- au maximum, pour le prolongement du réseau communal d'évacuation des eaux et la pose d'une infrastructure souterraine de réserve pour l'éclairage public au droit des Nos 1 à 5 de la route des Avants à Glion

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de prolongement du réseau communal d'évacuation des eaux et la pose d'une infrastructure souterraine de réserve pour l'éclairage public au droit des Nos 1 à 5 de la route des Avants à Glion;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir les dépenses relatives aux égouts, d'un montant de CHF 114'000.- directement sur le compte No 460.3311 et de compenser l'amortissement par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts » ;
5. d'amortir la dépense non couverte par le fonds égouts, d'un montant de CHF 23'000.-, par le compte No 431.3311 sur une période de 40 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 OUI, 0 NON et 0 abstention.**

**7.2 sur le préavis No 07/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 208'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour des actions de biodiversité en forêt. (Rapp. Mme Claudia Hischenhuber) ;**

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Dominik Hunziker (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que nous avons tous été un peu choqués lors de cette commission lorsque nous avons appris que, dans le canton de Vaud, nous avons le droit de chasser 10 Tétrasyres, car du moment où nous mettons beaucoup d'argent pour protéger ces animaux, après nous pouvons les tirer. Comme vous avez pu le lire dans le rapport, c'est une loi cantonale, nous avons le droit de le faire, on m'a dit que c'était hors sujet et que nous ne pouvions rien faire, mais je souhaitais quand même dénoncer publiquement que nous utilisons l'argent de nos citoyens pour sauver des animaux et que derrière nous avons le droit de les tuer. Je mange de la viande de chasse, je ne suis pas du tout anti-chasseurs, en discutant avec quelques chasseurs, il semblerait que ce soit une minorité qui désire tirer ces bêtes. Ce sont les mêmes qui voudront tirer un lynx, un loup et même aller en Afrique pour tirer un éléphant ou même un rhinocéros. Je propose à nos autorités de discuter avec les chefs de service et de sélectionner le bon du mauvais en travaillant avec des gens qui sont un peu pro-nature et qui vont dans le même sens que nous en souhaitant protéger la nature.

**M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme la Municipalité a eu l'occasion de le dire en séance de commission, c'est strictement de compétence cantonale et nous ne choisissons pas qui vient faire des comptages des Tétrasyres sur la commune de Montreux. A titre personnel, j'entends vos propos et je considère que ces questions sont légitimes, car nous pouvons voir une contradiction dans la pratique actuelle. Toujours est-il que je vous invite à vous adresser à des députés intéressés, notamment s'il y en a dans la salle, car au niveau vaudois il est possible de changer quelque chose, alors que du côté de la Municipalité de Montreux nous ne pouvons rien faire.

**M. François Cardinaux (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour information vous avez trois députés ici ce soir, il s'agit de M. Pilloud, votre Syndic et moi-même.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Mme Claudia Hischenhuber (Vert-e-s)**

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous propose de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 07/2023 de la Municipalité du 16 mars 2023 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 208'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour des actions de biodiversité en forêt

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les actions de biodiversité en forêt décrites dans le présent préavis, sous réserve de l'obtention de subventions cantonales ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 208'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, complétées par une subvention du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser les subventions dans le compte de recettes d'investissements du préavis ;
5. d'amortir la dépense non couverte par les participations et subventions par le débit du compte No 325.3329 dès que le préavis sera terminé ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 73 OUI, 1 NON et 1 abstention.**

**7.3 sur le préavis No 08/2023 relatif à l'appel d'offres en procédure ouverte pour l'attribution d'un mandat d'accompagnement pour l'élaboration du plan d'affectation communal (PACom). (Rapp. : Mme Kyong-Won Schärer) ;**

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole au nom de notre collègue M. Emmanuel Gétaz, absent ce soir, qui souhaitait s'exprimer en tant qu'ancien membre de la commission PGA sur des propos que M. le Municipal Walther et Mme la cheffe de service de l'urbanisme ont tenu en commission et figurant au rapport.

Concernant les raisons ayant amené à l'annulation de notre dernier plan d'affectation communal, à savoir que les seules responsabilités en incomberaient au Conseil d'alors, via le biais d'amendements déposés par la commission PGA, amendements que Montreux Libre n'a jamais soutenu. M. Gétaz conteste vivement cette interprétation, la raison principale, selon lui, est de la responsabilité unique du précédent exécutif et du service de l'urbanisme qui est toujours le même, dont les partis pris en matière d'aménagement du territoire, en particulier celui de traiter uniquement une partie du périmètre hors centre, a amené à une annulation de ce PGA par le tribunal fédéral.

Montreux Libre votera les conclusions de ce rapport, nous sommes conscients de l'importance et de l'urgence de réaliser les futures études visant à obtenir un PACom dans les meilleures conditions.

Nous espérons seulement que les futures étapes décrites dans le calendrier du cahier des charges seront plus productives, que l'étude que nous avons financée il y a plus de 2 ans et que Montreux pourra, après tellement de tergiversations, disposer enfin d'un plan d'affectation communal, légal.

**M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Je dépose l'amendement suivant :

*8 d'allouer un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 500'000.00 comme avance sur le crédit d'étude du futur mandataire en charge de l'élaboration du PACom, à faire ratifier ultérieurement par voie de préavis.*

C'est mot pour mot le même amendement que j'ai transmis en début de semaine aux chefs de groupe.

*La discussion générale se poursuit.*

**M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de réagir brièvement aux propos de M. Haldi. Tout d'abord, on ne peut pas garantir que les propos que j'ai tenu en séance soient fidèlement retranscrits dans le rapport. Je fais confiance, mais je ne les ai pas validés et je ne me retrouve pas, car ni moi, ni la cheffe de services, Mme Wasem, n'avons dit que la « seule » cause étaient les amendements de l'annulation. Vous parlez du fait que seul le bas de la Commune était traité. Force est de constater que d'autres communes ont des plans généraux d'affectation qui ne sont que partiels et leur territoire est couvert par plusieurs plans. Cette approche était donc validée à une époque.

De fait les amendements du Conseil ont imposé de nouveaux examens qui ont retardé les validations et obligé à reprendre des modifications législatives en cours de route. Nous n'allons pas faire une histoire de ce qui s'est passé, je prends note que pour certains c'est la faute exclusive de la Municipalité de l'époque et de son service. Si cela permet d'avancer que nous portons ce chapeau, c'est très volontiers que nous le porterons, le but étant que nous puissions avoir maintenant un plan d'affectation communal qui satisfasse une majorité des montreusiennes et montreusiens et qui soit entièrement conforme au droit supérieur.

*M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement.*

**Amendement de M. Olivier Müller :**

*8 d'allouer un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 500'000.00 comme avance sur le crédit d'étude du futur mandataire en charge de l'élaboration du PACom, à faire ratifier ultérieurement par voie de préavis.*

**M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite apporter quelques précisions, l'objectif de cet amendement est de pouvoir gagner un peu de temps, j'ai dit 3 ou 4 mois, ce sera peut-être plus. Nous avons appris en commission quel était le calendrier prévu. Nous pouvons dire que ce préavis 08/23 concernant un montant inférieur à CHF 50'000.- pour un appel d'offre afin de trouver un futur mandataire (celui qui va nous faire notre PACom) n'était pas forcément nécessaire et nous avons déjà perdu un peu de temps à ce moment-là.

Maintenant nous allons lancer le véritable appel d'offre, qui se fera, j'imagine, en juin. Les offres vont rentrer ce qui fait que la Municipalité devrait cet été pouvoir savoir quelles sont les bonnes offres et avoir comme objectif un adjudicataire en début d'automne.

La Municipalité nous a confirmé en commission qu'elle avait l'intention de revenir devant le Conseil avec le montant du crédit d'étude, cela veut dire qu'il faut rédiger un

préavis, ce qui prend du temps. Rien que le préavis que nous avons ce soir est complet, mais il a sûrement pris deux, trois mois et occupé plusieurs personnes.

Si l'objectif de la Municipalité est d'attendre le vote du Conseil pour pouvoir commencer les prestations avec le futur mandataire, cela nous repousse probablement avec un dépôt de préavis pour octobre ou novembre. Nous avons un vote du Conseil en décembre et nous commencerions probablement juste avant Noël ou juste après, ce qui veut dire 6 mois après le dépôt de l'offre. Cela pose problème car cela ferait 6 mois de retard, ensuite peut-être que les personnes clés dans l'offre de juin, ne seront plus disponibles, car c'est difficile il y a beaucoup de travail dans la branche. De pouvoir allouer ce crédit en avance permettra de pouvoir signer le contrat et démarrer les études tout de suite cet automne, cela me paraît important. Quelles que soient les orientations qui seront prises par ce nouveau mandataire, il y aura de toute façon un travail qui est incompressible, il faut lire l'historique, assimiler le PGA de 1972, tout ce qui a été fait en 2019, les échanges avec la DGTL, le rapport DOLCI, de toute façon quelles que soient les orientations au début du mandat, cela prendra 2, 3 mois pour que le futur mandataire puisse rentrer dans le bain. Cet automne serait idéal en permettant les premières orientations et aussi peut-être de rencontrer avant Noël, la DGTL qui a un nouveau chef de service et qui pourrait peut-être placer Montreux au-dessus de la pile des documents importants.

Le cours normal des événements dans les préavis de constructions, c'est que nous n'attendons pas le retour des offres pour faire le préavis, nous avons une estimation des coûts, elle a été demandée dans une de mes questions, il s'agit de CHF 700'000.- à 800'000.-, nous avons un montant pour commencer.

Pour le 2m2c, concernant la salle triple, nous votons sur des estimations de coût et les offres rentrent longtemps après, pour cet objet nous devrions pouvoir avoir les mêmes démarches pour pouvoir avancer et débiter ces études. Le but de l'amendement n'est pas de forcer la main de la Municipalité, mais juste une opportunité qui lui est donnée de pouvoir démarrer les études plus tôt, dès cet automne et de ne pas avoir à stresser de devoir réaliser un préavis, au risque de ne pas commencer les prestations avant Noël. C'est pour aider la Municipalité à débiter les études le plus rapidement possible, cela me semble important. En plus cela permettra, après, avec le préavis qui devra ratifier ce montant, que la commission puisse inviter le futur mandataire, afin qu'il explique ses orientations et que nous puissions lui poser des questions.

Voilà pour les avantages, vous avez le choix, mais il s'agit juste de donner l'opportunité à la Municipalité et au futur mandataire de commencer plus tôt, sans avoir à attendre la validation du crédit par ce Conseil.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vu que M. Müller a déjà dit tout ce qu'il y avait à dire, je vous annonce que le groupe UDC soutiendra l'amendement et que chaque jour que nous pouvons gagner sur l'établissement de ce PACom est le bienvenu. Je vous invite à accepter cet amendement.

### **M. Fabien Willemin, (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Serait-il possible d'avoir l'avis de la Municipalité sur cet amendement ?

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si la Municipalité n'a pas souhaité demander l'ensemble du budget nécessaire c'est parce que nous n'avons pas encore d'offres entrées. Contrairement à ce que dit M.

Müller, en général, quand un préavis est déposé, il y a au moins une offre déjà rentrée. Il s'agit donc de plus que de simples estimations. Pour ce dossier, nous n'avons pas encore d'offre.

Il y a donc cette faiblesse potentielle dans le projet d'amendement, même si nous pouvons toujours rattraper le coup après si nous voyons finalement qu'il faut une enveloppe financière plus importante en revenant devant le Conseil communal avec d'autres préavis.

Nous aurions souhaité avoir d'une part un montant plus précis à vous présenter et d'autre part pouvoir communiquer et éventuellement dialoguer avec le Conseil communal plus régulièrement. En effet, il y a régulièrement des interpellations ou de simples interventions qui suscitent le débat. Nous pouvons penser qu'avec cet amendement ce ne sera pas rédhibitoire et que nous continuerons à vous informer.

Le signe de confiance qui est témoigné dans cet amendement nous touche et si nous pouvons gagner un peu de temps, c'est volontiers que nous saisissons l'occasion. Peut-être naïvement, pour la Municipalité l'idée de déposer un nouveau préavis quand nous parlons de montant de l'ordre du demi-million au minimum semblait pertinente. Nous comprenons et partageons l'idée que nous devons avancer et soulignons la confiance que vous nous témoignez, en tout cas pour celles et ceux qui s'exprimeront en faveur de cet amendement. La Municipalité ne s'oppose donc pas à cet amendement.

#### **VOTE amendement de M. Müller**

8 d'allouer un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 500'000.00 comme avance sur le crédit d'étude du futur mandataire en charge de l'élaboration du PACom, à faire ratifier ultérieurement par voie de préavis.

**L'amendement est adopté par 40 OUI, 18 NON et 18 abstentions**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **Mme Kyong-Won Schärer (DA)**

C'est à l'unanimité que le préavis 08/2023 est adopté par les commissaires présents. La Commission recommande au Conseil communal de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 08/2023 de la Municipalité du 16 mars 2023 au Conseil communal relatif à l'appel d'offres en procédure ouverte pour l'élaboration du plan d'affectation communal (PACom)

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire

#### DECIDE

1. de prendre acte du cahier d'appels d'offres pour prestations de planification pluridisciplinaires en vue de l'élaboration du plan d'affectation communal ;
2. d'allouer un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 30'949.75 pour financer les frais de procédure liés à la procédure d'appel d'offres à mener ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. de comptabiliser cette dépense sur un compte d'attente du Bilan 9143 ;

6. de prendre acte qu'en cas d'acceptation du préavis à venir portant sur l'élaboration du PACom, cette dépense sera transférée sur le compte dudit préavis et sera amortie selon les règles fixées par ce préavis ;
7. de prendre acte qu'en cas de refus du préavis à venir portant sur l'élaboration du PACom, cette dépense sera amortie en une fois par le débit du compte 420.3329
8. *d'allouer un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 500'000.00 comme avance sur le crédit d'étude du futur mandataire en charge de l'élaboration du PACom, à faire ratifier ultérieurement par voie de préavis.*

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 72 OUI, 1 NON et 3 abstentions.**

**7.4. sur le préavis No 10/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 462'000.- TTC au maximum pour le financement d'une étude de projet en vue de l'assainissement énergétique des bâtiments de la rue du Temple 11 à Montreux, du chalet des Esserts à Leysin, du collège de Vinet à Clarens, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire. (Rapp. : M. Benoit Ruchet) ;**

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Vert.e.s sont unanimes à saluer ce préavis municipal, qui vise à améliorer l'efficacité énergétique de certains de nos bâtiments. L'énergie devenant plus rare et chère, en Suisse environ 20% de l'énergie totale consommée sert au chauffage, la commune montre l'exemple, en travaillant sur l'enveloppe thermique des bâtiments les moins bien isolés. Nous sommes ainsi enthousiastes et attendons la suite avec impatience.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. Benoit Ruchet (PLR)**

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

vu le préavis No 10/2023 de la Municipalité du 24 mars 2023 au Conseil communal relatif à un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 462'000.00 TTC au maximum pour le financement d'une étude de projet en vue de l'assainissement énergétique des bâtiments de la rue du Temple 11 à Montreux, du chalet des Esserts à Leysin, du collège de Vinet à Clarens, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**DECIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre une étude de projet en vue de l'assainissement énergétique des bâtiments de la rue du Temple 11 à Montreux,

- du chalet des Esserts à Leysin, du collège de Vinet à Clarens, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire, tels que décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 462'000.00 TTC au maximum ;
  3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
  4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
  5. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9143 ;
  6. en cas d'acceptation du crédit d'investissement pour la phase d'exécution des travaux, ces dépenses seront transférées sur les comptes dudit préavis et seront amorties selon les règles fixées par le préavis ;
  7. en cas de refus du crédit d'investissement pour la phase d'exécution des travaux, ces dépenses seront amorties en une fois par le débit des comptes 350.00.3312, 351.00.3012, 352.00.3312 et 354.3312 ;
  8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 76 OUI, 0 NON et 0 abstention.**

**7.5 sur le rapport No 11/2023 relatif à la réponse à la motion de M. le Conseiller communal Lionel Winkler « Pour un moratoire sur la suppression des places de stationnement sur la commune de Montreux », prise en considération le 16 novembre 2022.** (Rapp.: Mme Marie-Solène Adamou Moussa) ;

M. le Président ouvre la discussion.

### **M. Lionel Winkler (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Voilà une situation bien ambiguë, un Conseil communal très partagé, mais qui dans sa majorité estime cette motion recevable, une Municipalité qui estime le contraire, peut-être tout aussi partagée que le Conseil et un Canton qui marche sur des œufs, qui ne se mouille surtout pas, ni pour, ni contre, bien au contraire. Voilà peut-être un sujet de mémoire pour un futur étudiant en droit, car aujourd'hui en ce qui me concerne, personne, je dis bien personne, ne m'a apporté au moins un élément juridiquement indiscutable sur la recevabilité ou non de cette motion contenant un moratoire sur la suppression des places de parcs. Pour prendre un exemple, rapidement, dans les textes que j'ai pris le temps de lire concernant le sujet de cette motion, aucun ne dit que le Conseil communal ne doit pas s'occuper de voirie.

Bref me voilà passablement frustré, non pas que ma motion soit considérée comme irrecevable de la part de la Municipalité, mais uniquement parce que je n'aurais peut-être jamais la vérité sur la recevabilité de cette motion. Ceci-dit, que mes médecins et très nombreux pys se rassurent, cela ne va pas m'empêcher de dormir et de vivre normalement. Mais il restera toujours trois points de suspensions suivis d'un point d'interrogation sur la finalité de cette motion. Le doute étant toujours présent, voir bien ancré, je ne peux que refuser de prendre acte de la réponse de la Municipalité à ma motion.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC ne prendra pas acte du présent rapport, nous considérons que la Municipalité s'est malheureusement attachée à démontrer l'irrecevabilité et a mis tous les moyens sur ce point au lieu de tenter de rejoindre le motionnaire ou du moins de lui donner quelques éléments de réponse, notamment sur le plan de mobilité pour lequel il avait déclaré qu'il pourrait être un élément de réponse à sa demande.

Pour ces raisons nous ne prendrons pas acte du présent rapport.

### **M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sur le cas de cette motion, je m'interroge sur les raisons qui poussent le motionnaire à s'entêter dans une voie sans issue. L'aménagement de l'espace public est du ressort municipal, et le restera. Malgré trois avis juridiques concordant, notre motionnaire continue à brasser de l'air et à répéter toujours la même chose, à savoir récupérer quelques places qui ont été supprimées pour de justes motifs. Un nombre limité de places qui étaient particulièrement dangereuses, obstruant la visibilité sur la route cantonale RC780, ont été supprimées.

Quelques places ont été sacrifiées pour permettre l'émergence de terrasses, notamment à l'avenue Nestlé, à la Grand-Rue et à l'avenue des Alpes, pour ne citer que quelques exemples. Ces terrasses bien sympathiques ont amélioré la qualité de vie dans le centre, bénéficiant autant aux commerçants, aux habitants qu'aux touristes. Un commissaire rappelle à juste titre le statut particulier de Montreux en matière de tourisme. Pour ces touristes, amener un peu de vie dans les rues de Montreux en y permettant ces terrasses est sans doute un bon moyen de les convaincre de rester.

Et pourtant, M. Winkler, obnubilé par le souhait de récupérer toutes ces places au travers de ce moratoire stérile, n'a cure des autres besoins des habitant.e.s et résident.e-s de Montreux et, à l'entendre, ces terrasses auraient déjà disparu si la commune appliquait ce moratoire. Maintenant que trois avis juridiques viennent démontrer l'irrecevabilité de cette motion qui bloque, cette motion qui empêche notre commune de fonctionner, j'espère que les débats en matière de circulation et de stationnement vont enfin devenir intéressants et utiles pour notre commune. Enfin, j'aimerais savoir combien toute cette saga de la motion Winkler a coûté à la commune, en heures de travail du personnel communal, qui dès lors prend du retard sur d'autres dossiers, voire du coût des services juridiques pour nous confirmer une information qui était connue dès le début.

### **M. Olivier Raduljica (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste acceptera la conclusion du rapport à l'unanimité. Je remercie M. Winkler de ne pas insister avec d'autres demandes d'avis de droit.

Si vous voulez continuer à donner de la visibilité sur ce sujet, merci de revenir avec un autre objet, cette fois-ci, recevable.

### **M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Le groupe PLR ne va pas s'éterniser dans des considérations juridiques qui ne mèneraient à rien de plus qu'à répéter ce qui a déjà été dit lors du long débat sur la prise en considération de la motion le 16 novembre dernier.

Le groupe PLR relève que la Municipalité fonde son rapport d'irrecevabilité sur une mystérieuse prise de position informelle, confidentielle et non signée de la part du

canton. On relèvera que cette prise de position date du 22 août dernier et elle ne répond ainsi aucunement aux nombreux contre-arguments juridiques qui avaient été mis en avant lors du débat en plénum le 16 novembre dernier et qui avaient permis de convaincre une majorité de ce conseil communal de la recevabilité de la motion. Le rapport nous apprend aussi que 4 juristes issus de deux services du canton ont été consulté. Pour ma part, j'ai eu l'occasion d'échanger avec des juristes sur cette question et certains avaient des opinions qui concluaient à la recevabilité de la motion, n'en déplaisent à M. Yerly et M. Raduljica. Ma foi, on ne dit pas pour rien deux juristes, trois avis. S'il y a une chose qui apparaît juridiquement comme sûr, c'est que rien ne l'est.

Ce soir, il n'est pas essentiel de trancher les questions juridiques soulevées par cette motion, puisqu'il nous est uniquement demandé de prendre acte du rapport. Le sujet des places de stationnement, ou plus précisément de leurs suppressions, est un sujet éminemment politique. Un peu partout dans le canton, on rencontre beaucoup d'élus, en général plutôt de gauche, qui pensent que si on supprime des places de stationnement en ville, on supprime des problèmes et donc, c'est bien. Nous ne partageons évidemment pas cet avis.

Le groupe PLR, unanime, ne prendra pas acte du présent rapport d'irrecevabilité. Il restera extrêmement attentif à tous les futurs préavis demandant des suppressions de place de parc. Il s'agira pour chaque cas d'adopter une vision basée sur la proportionnalité et sur l'intérêt public de toutes les montreusiennes et de tous les montreusiens, qu'ils soient piétons, cyclistes, automobilistes ou les trois à la fois.

#### **M. Lionel Winkler (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne veux pas tergiverser encore longtemps sur le sujet, mais je remercie M. Yerly de bien vouloir me transmettre les trois avis juridiques, pour mes connaissances cela m'intéressera beaucoup.

S'agissant des places de parcs qui ont déjà été supprimées pour des terrasses, etc..., je ne sais pas si vous avez suivi le sujet de ma motion, il ne s'agissait pas de remplacer celles-ci, mais de ne pas en supprimer encore plus.

Pour le surplus, la visibilité politique m'importe peu si jamais certains pensent que je veux faire de la pub Winkler.

#### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au préalable, je souhaite simplement vous apporter l'information suivante : la Municipalité n'a pas d'autre choix lorsqu'elle constate qu'un objet est irrecevable que d'agir en conséquence. Ce rapport est l'occasion pour la troisième fois d'exposer les motifs de l'irrecevabilité sous une forme cette fois écrite, détaillée, documentée et en reprenant les éléments de la position du canton. Monsieur le Motionnaire avait ainsi la possibilité avant la prise en considération de la motion, de la transformer en postulat ou d'utiliser la voie de l'interpellation pour faire connaître son point de vue.

Je ne reviendrai pas sur les éléments de l'analyse qui ont conduit à l'irrecevabilité, ceux-ci figurent dans le Rapport 11/2023 de la Municipalité.

A propos de la première question, ou de l'interrogation de M. Winkler sur la répartition des compétences entre la Municipalité et le Conseil communal, la règle est la suivante : le Conseil général ou communal dispose d'attributions exhaustivement énumérées dans la constitution et dans la loi, alors que la Municipalité reçoit une compétence générale résiduelle dans tous les domaines, qui ne relèvent pas des attributions exclusives de la Confédération, du Canton de Vaud et du Conseil communal.

Le motionnaire ne trouvera dès lors nulle part que ce n'est pas de la compétence du Conseil communal de s'occuper de la voirie.

Comme indiqué en commission, le constat d'irrecevabilité est partagé par tous les juristes qui se sont penchés sur la question. Au niveau cantonal avec plusieurs services, avec la direction générale des affaires institutionnelles et des communes, avec la direction générale de la mobilité et des routes. Il est partagé également par nos deux spécialistes en droit au sein de l'administration communale.

La Municipalité a pris acte qu'une large part de ce Conseil se sent très concerné par la question du stationnement et qu'il entend avoir une orientation claire en la matière. C'est pourquoi conformément à ce qui avait été communiqué lors du précédent conseil, la Municipalité estime aujourd'hui nécessaire d'en définir l'évolution dans le cadre d'une planification plus générale, notamment par un plan directeur du stationnement. Vu ce qui précède la Municipalité ne peut dès lors que vous proposez de suivre les recommandations de la commission et de prendre acte du présent rapport.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 11/2023 de la Municipalité du 24 mars 2023 au Conseil communal relatif à la réponse à la motion de M. le Conseiller communal Lionel Winkler « Pour un moratoire sur la suppression des places de stationnement sur la commune de Montreux », prise en considération le 16 novembre 2022

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

### DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport en réponse à la motion de M. le Conseiller communal Lionel Winkler " Pour un moratoire sur la suppression des places de stationnement sur la commune de Montreux", prise en considération le 16 novembre 2022.

**Le Conseil communal de Montreux vote par 37 NON, 37 OUI et 3 abstentions.**

**M. le Président du Conseil tranche en votant OUI, le rapport de la Municipalité est accepté.**

**7.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud et de Mme Stefania La Spada : « Mettre la Place de la Gare sur les (bons) rails ».**  
(Rapp. : M. Tal Luder)

M. le Président ouvre la discussion.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC ne votera pas la prise en considération de ce postulat et s'abstiendra.

Nous rejoignons sur le fond la proposition des postulants qui demandent que la place de la Gare et ses alentours soient réaménagés.

Cependant, sur la forme, nous considérons que la démarche de la commission n'est pas cohérente.

Hormis le périmètre primaire qui a pu être défini et accepté par tous les commissaires, aucun point des demandes des postulants n'a conduit à un consensus.

Si ce postulat est pris en considération, la municipalité y répondra, dans un délai qui ne peut pas être défini, par une proposition qui ne ralliera sans doute aucune majorité vu que nous n'aurons donné aucune orientation et aucune priorisation des points à traiter. Ce Conseil ne pourra qu'être à nouveau déçu et continuer à déplorer que ce projet n'avance pas !

Une motion intergroupe, telle que proposée par le président-rapporteur, aurait permis non seulement de donner un signal fort à la Municipalité pour agir rapidement, mais également de l'orienter afin qu'elle ne se perde pas à nouveau dans de multiples études et variations.

De plus, cela aurait obligé les différents groupes politiques de ce Conseil à travailler ensemble afin de participer activement au développement de notre ville, et non pas de compter uniquement sur les propositions de la municipalité.

Pour ma part, je considère avoir produit un rapport neutre et fidèle à la réalité. Son contenu pourra peut-être servir à la Municipalité pour comprendre ce qu'il ne faudrait pas proposer lors de sa réponse.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC s'abstiendra lors du vote.

### **Mme Marie Solène Adamou Moussa (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre chère place de la Gare, nous sommes tous d'accord, mérite que l'on s'y attarde. Puisque la rénovation menée par les CFF est terminée, il convient sans plus attendre de s'attacher à revoir globalement l'aménagement de la place.

Comme relevé dans le postulat et par les interventions rapportées lors de la séance de commission, le réaménagement de la place de la Gare - qui puisse tenir compte des voyageurs, des taxis, des voitures, des usagers de la mobilité douce, de la végétalisation et j'en passe - est une problématique complexe que la Municipalité devra rendre cohérente et en adéquation avec une urbanisation au goût du jour. Le postulat présenté est entièrement pertinent puisqu'il relève les points cruciaux de ce réaménagement laissant à la Municipalité sa compétence quant à ce type de projet d'envergure. En vous remerciant,

### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme l'a relevé le président rapporteur les démarches des postulants n'ont pas fait l'unanimité en commission, par contre ce qui a fait l'unanimité c'est justement de définir un périmètre et de réellement demander à la Municipalité de nous soumettre des propositions. Je crois que nous sommes tous unanimes à reconnaître que depuis des années et des années le réaménagement d'un lieu crucial de notre ville, il nous avait déjà été promis que ce dernier devait être fait en parallèle de la rénovation de la gare, ce qui est loin d'avoir été le cas. Nous sommes quand même arrivés à un consensus sur certains points et nous attendons maintenant les propositions de la Municipalité, raison pour laquelle Montreux Libre votera pour ce postulat.

### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité accueille favorablement ce postulat qui rejoint sa volonté d'améliorer l'espace public de manière générale et les alentours de la gare en particulier. Comme indiqué en commission, des démarches sont d'ores et déjà en cours avec les CFF pour améliorer l'environnement immédiat du bâtiment. La démarche initiée a pour objectif de faire un toilettage de l'espace publique, de faciliter les flux des usagers, en particulier piétonniers, de renforcer le stationnement des deux roues motorisés et des

vélos. A moyen terme, au plus tard lors de la rénovation de l'Avenue des Alpes, l'orientation précise sur la requalification de la place de la Gare reste ouverte. Le débat, en commission, sur les attentes des uns et des autres était, il est vrai, très éclaté, certains visant une vaste zone de verdure, un jardin, d'autres souhaitant que le parking de surface soit maintenu tel quel. A la croisée de ces deux visions radicalement opposées, les démarches à conduire devraient vraisemblablement viser à renforcer l'interface de transport en tant que telle, intégrer le mieux possible les flux et différents modes, tout en améliorant la convivialité de cet espace.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **M. Tal Luder (UDC)**

La commission recommande au conseil communal de prendre en considération le postulat

### **Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 65 OUI, 1 NON et 11 abstentions.**

**7.7 sur la prise en considération ou non du postulat de MM. Cédric Blanc et Benoît Ruchet « Pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations ». (Rapp. : M. Olivier Raduljica) ;**

M. le Président ouvre la discussion.

### **Mme Béatrice Tisserand (Vert-e-s)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseiller-ère-s, Mesdames et Messieurs du public,

Tout d'abord, je me permets un constat : Notre société ne mesure pas l'étendue de la présence de l'intelligence artificielle dans nos vies ! Envahi-e-s par des informations contradictoires et manipulatoires, nous devons restés vigilant-e-s tout en ne laissant pas de côté des technologies qui ont leurs bons côtés. Le système d'information ressources humaines (SIRH) demandé à être étudié par le postulat de MM. Ruchet et Blanc a aussi des côtés obscurs et bien intrusifs ! Un contrôle en temps et en heure des absences et des capacités des collaborateurs et collaboratrices, une optimisation du personnel sans prendre en compte les sensibilités des un-e-s et des autres, des biais possibles lors de la sélection de candidat-e-s avec l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (machine learning et deep learning) qui acrémentent les informations données jusqu'à pouvoir analyser le comportement de la personne lors d'un entretien d'embauche et sont souvent faussées car basées principalement sur un homme blanc vivant dans l'hémisphère nord... Eh oui, encore lui !

Pour les bons côtés, cela permet aux employé-e-s d'entrer les vacances qu'ils et elles aimeraient prendre, un changement d'adresse, de suivre le compteur de leurs heures et autres petites choses bien pratiques. Et au service RH de pouvoir accéder rapidement au dossier d'un ou d'une employé-e ou d'extraire facilement des statistiques à fournir à qui le demanderait au niveau communal, cantonal ou de la Confédération par exemple.

Il s'agira donc de vérifier que des garde-fous tant éthiques que du côté de la protection des données aient été pensés lorsque la Municipalité viendra avec le projet d'achat de ce système qui optimisera le travail du service des ressources humaines afin que le

personnel de ce dernier puisse dégager du temps pour remettre l'humain et son bien-être au centre et non la productivité chère à notre monde capitaliste qui n'a actuellement comme système de mesure que des chiffres en oubliant d'y inclure des indices de bien-être ! Le groupe des Vert-e-s soutiendra ce postulat.  
Je vous remercie de votre attention.

**M. Benoît Ruchet (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne souhaite pas prolonger le débat inutilement, mais je me permets de rebondir sur les propos de ma préopinante. Je suis surpris, je ne suis pas sûre que nous ayons assistés à la même commission et je l'invite à relire le postulat, il n'y a pas de part obscur dans ce dernier et il n'y a pas d'intrusion, il n'est certainement pas question d'IA, je pense que le débat n'est pas du tout là aujourd'hui. Quant à la surveillance des heures, maintes et maintes études prouvent que cette surveillance des heures sont toujours à la faveur des employés et pas des employeurs. Je pense que le débat n'est pas tout à fait juste et il faudrait mieux recentrer sur le problème du SIRH et d'adopter des outils adéquats pour permettre à la Municipalité d'aller de l'avant et de se mettre à jour en étant un petit peu plus moderne, car nous avons vu qu'il y avait un décalage important avec les attentes que nous sommes en droit d'avoir aujourd'hui.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. Olivier Raduljica (SOC)**

Au terme des discussions, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce postulat

**Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 67 OUI, 0 NON et 8 abstentions.**

<b>7.8 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Müller : « Du béton plus durable à chaque fois que possible ». (Rapp. M. Olivier Raduljica).</b>
--

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Pour rappel, le postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'utiliser du béton plus durable lors de la construction d'ouvrages communaux en béton. Ce n'est donc pas une invitation à utiliser le plus possible de béton durable, mais c'est une invitation à opter pour le choix d'un béton plus durable lorsqu'il faut utiliser du béton. La distinction est importante.

Si ce postulat est accepté, peut-être que la première opportunité possible d'application concrète sera les travaux du 2m2c, pourquoi pas ?

Je me réjouis également que les discussions en commission ont permis de mettre en évidence que la réflexion sur l'utilisation de béton plus durable puisse être élargie à d'autres types de matériau et c'est évidemment une excellente chose si cette voie-là peut s'ouvrir.

Je vous invite bien évidemment à soutenir ce postulat.

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me dois de signaler à M. Müller que nous n'utiliserons pas de béton durable pour le 2m2c. Les contrats sont en cours de signature. De plus, sans aller dans les détails, tout ce qui est mesure antisismique exige de garantir la qualité des matériaux utilisés. Il serait un peu aléatoire, à quelques mois du chantier, de commencer à changer ces paramètres. Vous êtes ainsi informé que nous ne tiendrons pas compte de votre postulat, même s'il est accepté ce soir, pour les travaux du 2m2c.

### **M. Fabien Willemin (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne comprends pas bien ce type de postulat, pour moi il s'agit de greenwashing au dernier degré, parce que si nous en sommes à demander à la Municipalité, quand elle a le choix, entre utiliser une solution très, très, très polluante et une solution très, très polluante et qu'elle choisit la première option, je me dis que nous ne sommes pas sortis de l'auberge.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **M. Olivier Raduljica (SOC)**

Au terme des discussions, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce postulat

**Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 60 OUI, 6 NON et 10 abstentions.**

## **8. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ**

**8.1 Préavis No 09/2023 relatif à la gestion et aux comptes 2022 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).**  
(Date de la commission : jeudi 4 mai 2023 à 18 h 30, à Blonay) ;

Président PLR : M. Yanick Hess

Membre SOC : Mme Carole Clavadetscher

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**8.2 Préavis No 12/2023 relatif aux comptes communaux 2022.**  
(Date de la commission : jeudi 4 mai 2023 à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;

Présidente (PLR) : Mme Laurence Sierra

Membres : COFIN

M. le Président ouvre la discussion.

### **M. Jean-Marc Forclaz (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Comme bon nombre d'entre vous je me suis réjoui à la lecture du communiqué de presse relevant un résultat positif de 4,2 millions, qui correspond, selon les dires de la Municipalité, à une hausse des recettes conjoncturelles, en l'occurrence les droits de

successions et de donations. Nous ne pouvons que nous en réjouir, ce qui m'a amené à me poser la question qu'en était-il l'année passée, j'ai cherché le montant qui était de CHF 21'300'000.- j'allais chercher le budget pour faire la différence et je me suis dit qu'il serait intéressant d'avoir une vision sur une quinzaine d'année de ces droits de donations et de successions pour savoir si nous sommes trop ou pas assez optimistes dans le budget.

Ce qui m'amène à demander à la Municipalité : serait-il possible de fournir à la commission des finances, un tableau contenant le montant des droits de successions sur les 15, voire 20 dernières années. Car il s'agit d'une information qui est intéressante pour l'ensemble des membres du Conseil communal.

### **M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Cette question nous l'avons souvent abordée en commission des finances.

Je ne sais pas si nous pourrions remonter à 15 ans, mais comme nous avons déjà présenté ce type de tableau lors de l'examen du budget, c'est sans problème que nous le fournissons, car il s'agit d'une question qui nous taraude à chaque fois.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**8.3 Préavis No 13/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 280'000.– TTC au maximum, pour le financement des travaux de réorganisation du secrétariat et d'autres locaux administratifs du collège de Monteux-Est sis rue de la Gare 33 permettant de recréer trois salles de classe.**  
(Date de la commission : mardi 16 mai 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, Salle des mariages, Rue du Marché 8, à Montreux) ;

Présidente (UDC) : Mme Valérie Calderini

Membres : Mmes Anne Duperret, Susanne Lauber Fürst

MM. Mathias Ekah, Yanick Hess, José Jorge, Jean-Bernard Kammer,  
Kelvin Kappeler, Pierre Loup, Florian Manzini

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**8.4 Préavis No 14/2023 relatif aux comptes 2022 du Fonds culturel Riviera.**  
(Date de la commission : jeudi 27 avril 2023 à 18 h 30, à Corsier) ;

Président SOC : M. Philippe Morier-Genoud

Membre ML : M. Christian Fürst

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**8.5 Préavis No 15/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'650'000.- TTC au maximum pour l'élaboration des études du réaménagement de l'espace public, le renouvellement de la chaussée et des infrastructures souterraines communales, sur la route cantonale – RC 780a – tronçon situé entre le port du Basset à Clarens et le carrefour de la Paix à Montreux.**  
(Date de la commission : lundi 15 mai 2023 à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux) ;

Président (SOC) : M. José Jorge

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Stefania La Spada, Kyong-Won Schärer  
MM. Mathieu Ehinger, Jean-Marc Forclaz, Christian Fürst, Dominik Hunziker, Olivier Mark, Fabrice Yerly

M. le Président ouvre la discussion.

### **M. Jean-Marc Forclaz (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de ce préavis, il est fait état d'un investissement de CHF 1'650'000.- et à la page 6 nous pouvons lire qu'il y a CHF 29'000'000.- d'investissements prévus à partir de 2025.

Actuellement si nous regardons le plan des investissements ce montant n'y figure pas, ce qui est normal car un plan d'investissement est un document évolutif.

Je demande à la Municipalité de venir avec le plan d'investissement, si possible actualisé, afin que nous prenions conscience de l'étalement dans le temps des travaux pour ces CHF 29'000'000.-.

Il ne servirait pas à grand-chose de voter un crédit, si nous constatons ensuite que nous n'avons pas les moyens.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **9. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ**

**9.1 Rapport No 05/2023 relatif à la gestion communale durant l'année 2022.**  
(Date de la commission : jeudi 1er juin 2023 à 19 h 00, à la Maison de quartier, salle 22, Rue de Jaman 8, à Clarens).

Président (ML) : M. Vincent Haldi

Membres : COGEST

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **10. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET DES POSTULATS**

-

## **11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

### **11.1 Réponse à l'interpellation de M. Olivier Mark : « Pour que le MOB reprenne la voie du service public » ;**

#### **M. Olivier Mark (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis satisfait de la réponse municipale et je la remercie vivement d'avoir fait suivre ma requête au MOB. Toutefois je constate que la compagnie est davantage dans une démarche de justification, plutôt que d'amélioration de ses prestations en faveur de ses usagers et je le regrette. Naturellement la Municipalité n'y peut rien, merci pour le travail effectué.

### **11.2 Réponse à l'interpellation de M. Romain Pilloud : « Accueil préscolaire - Point de situation et perspectives » ;**

#### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse complète sur la situation, je me réjouis, d'une part de voir l'évolution de ces structures d'accueil, en l'occurrence préscolaires et d'autre part je note, à toute fin utile, que les grandes perspectives d'avenir en matière d'accueils préscolaires pourraient notamment se trouver sur le site des Grands-Prés.

#### **Mme Jacqueline Pellet, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai quelques éléments d'informations que j'aurais pu donner avant l'intervention de M. Pilloud puisqu'elles concernent à la fois l'interpellation de M. Pilloud et celle de Mme Vetter. Dans le préambule aux deux réponses, qui est identique dans les réponses aux interpellations, la Municipalité précise que le chiffre du nombre d'enfants en attente d'une place d'accueil évolue quotidiennement, c'est particulièrement le cas en cette période. Chaque année et pendant le printemps, les placements sont analysés et toutes les familles contactées afin de répondre au mieux à leur demande et de leur proposer des solutions. Ainsi la Municipalité peut annoncer qu'au 9 mai 2023 (hier), il n'y a plus aucun enfant d'âge préscolaire sur la liste d'attente, mais cela signifie cependant que les enfants qui seront inscrits dès aujourd'hui, n'auront pas de place avant la rentrée d'août 2024, en accueil collectif. Ils pourront bénéficier, pour la plupart, d'un accueil en milieu familial.

En ce qui concerne le parascolaire, la situation est beaucoup plus tendue, car il y a aujourd'hui 36 enfants inscrits en attente de solutions et ses situations seront examinées en lien avec les APEMS, puisqu'il s'agit de parascolaire et avec l'accueil familial.

### **11.3 Réponse à l'interpellation de Mme Johanne Vetter : « Que faire de nos 192 fournis sans fourmilière de garde ? » ;**

*Mme Vetter remercie la Municipalité pour ses réponses complètes.*

#### **11.4 Interpellation de M. Omar Soydan : « Y a-t-il encore un pilote au MOB ? » ;**

##### **M. Omar Soydan (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Mon collègue Olivier Mark nous a déjà fait part lors d'un précédent Conseil de la problématique du non-respect des horaires de la part du MOB entraînant de nombreuses correspondances manquées par les divers usagers de ses services et occasionnant par là même moult frustrations. Je ne puis que confirmer la chose étant moi-même un usager assez régulier de la ligne.

Malheureusement pour nous ceci n'est qu'un exemple des problèmes de fiabilité du MOB en tant que prestataire de service.

Plus intéressée et concernée par un GPX « en rodage poussif » que par la garantie d'un service irréprochable dans l'exploitation de ses installations de transports locales, c'est l'image et l'attractivité de la station d'hiver « MONTREUX » qui pâti d'une nonchalance certaine de la direction du MOB.

La saison de ski et de luge est maintenant clairement derrière nous et à l'heure d'un bilan la question peut se poser : « y a-t-il encore un pilote au MOB ? »

A peine la piste de luge est-elle ouverte, que nous pouvons garantir la première panne du funiculaire lors du 1er week-end d'affluence, ce qui n'a bien entendu pas manqué d'arriver cette année avec une demi-journée de perdu. Rebelotte lors d'un mercredi d'affluence où une panne de 5h a sévi. Et à chaque fois, des touristes en rades comme lors de ce fameux mercredi où la maison Cartier se déplace de Neuchâtel pour rien ! Où des membres des services communaux, des familles sont montées pour rien ! Et des bénévoles qui tant bien que mal se dévouent pour l'accueil des touristes. Tout cela juste pour s'entendre dire je cite "que le funiculaire n'est pas la priorité » !

La station de ski des Rochers-de-Naye quant à elle s'est vue amputée littéralement de deux semaines de ski par l'incapacité du MOB à desservir le domaine skiable, la faute aux pannes répétitives de sa déneigeuse. Une école de ski, des skieurs et des usagers du Magic-Pass en rades ! Autant pour la mission du MOB de « procurer des émotions sur toute la ligne » comme l'avait bien souligné mon collègue Olivier Mark.

Tout ceci n'est pas digne de l'image que le MOB tente de vendre d'elle-même. Pire, elle nuit sérieusement à tous les efforts entrepris par la Commune de Montreux et ses diverses sociétés/associations locales impliquées dans l'offre et la promotion touristique de la région.

Il n'y a pas vraiment d'excuse lorsqu'un service subit des avaries systémiques à répétition, année après année, inutile de "panser la plaie" il serait peut-être temps de repenser le système !

En qualité de transporteur le rôle du MOB est d'assurer un transport fiable en toute circonstance et ce y compris durant les saisons de ski et de luge. Ces périodes ne sont pas des « exceptions », des « pics de fréquentations », mais bien la jauge de base sur laquelle le MOB doit être capable d'opérer de manière fiable.

Dans sa réponse à l'interpellation de mon collègue, la Municipalité nous a fait part des relations régulières qu'elle entretient avec le MOB où il serait je cite « notamment l'occasion de discuter d'infrastructure qui conditionnent en partie la qualité de l'offre »

- En l'état je souhaiterais donc savoir de quelle manière la municipalité envisage-t-elle d'intervenir auprès du MOB et de remédier à ces situations dommageables à l'image de Montreux ?
- N'y a-t-il pas lieu pour la municipalité de réclamer des dommages pour les pertes de redistribution liées au MagicPass ?

Je vous remercie.

### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur et Président des Avants, nous vous remercions de votre interpellation que vous avez eu l'amabilité de nous faire parvenir en avance.

Nous pouvons dès lors vous répondre oralement de la manière suivante :

*1. En l'état je souhaiterai donc savoir de quelle manière la Municipalité envisage-t-elle d'intervenir auprès du MOB et de remédier à ces situations dommageables à l'image de Montreux ?*

La Municipalité regrette les avaries que vous partagez ce soir avec nous et qui, comme vous le mentionnez justement, ne sont pas sans conséquences sur notre offre de sport, loisir ou tourisme.

Les acteurs touchés ont déjà fait part de leurs insatisfactions auprès du MOB, la Municipalité appuiera les préoccupations exprimées ce soir.

Comme affirmé dans la réponse à l'interpellation de M. Mark du 1<sup>er</sup> mars dernier, la Municipalité et les services communaux sont en contact régulier avec le MOB afin de coordonner les différents développements. D'importants chantiers sont ainsi prévus à court terme sur le funiculaire les Avants-Sonloup, puis à moyen terme sur la ligne Montreux-Naye dans l'objectif de renouveler l'infrastructure et de consolider l'offre.

*2. N'y a-t-il pas lieu pour la Municipalité de réclamer des dommages pour les pertes de redistribution liées au MagicPass ?*

Pour rappel le domaine skiable de Montreux-Veytaux est exploité par une association subventionnée par ces deux communes, il s'agit du syndicat des pistes que nous appelons plus souvent par son abréviation le SID.

La commune de Montreux n'a pas de lien direct avec le MOB s'agissant de l'exploitation du domaine skiable. De son côté le SID a organisé une rencontre le 13 avril dernier entre une délégation de son comité et des représentants du MOB concernant cette problématique de la fermeture du domaine skiable en raison de déféctuosité du matériel roulant. Au total sur une ouverture maximale potentielle du domaine de 88 jours, les téléskis n'ont pu être exploités que pendant 53 jours lors de l'hiver 2022-2023. Les fermetures s'expliquent pour 22 jours en raison des conditions météorologiques et 13 journées pour cause de panne de matériel roulant du MVR. Lors de la séance précitée, les personnes rencontrées par le SID ne pouvaient pas se prononcer en faveur d'une éventuelle indemnisation pour manque à gagner, lié à ces pannes. Il a été conseillé d'écrire à la direction du MOB afin d'obtenir une prise de position, un courrier a été envoyé très récemment dans ce sens.

Précisons encore que l'exploitant ferroviaire est évidemment aussi pénalisé par ces pannes puisque la clé de répartition des recettes liés à la vente des abonnements de ski est de 57% pour le MVR et 43% pour le SID, y compris le Magique Pass.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à la présente interpellation.

### **M. Omar Soydan (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis satisfait des réponses et j'espère simplement que le MOB bougera un peu plus à l'avenir.

## **11.5 Interpellation de M. Florian Manzini : « Smoke on the water : les mégots du MJF ».**

### **M. Florian Manzini (Vert-e-s)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Chaque année au mois de juin, les terrasses du Montreux Jazz émergent des flots le long des quais. Pendant le festival, certaines se transforment le soir venu en boîtes de nuit. L'année passée, il s'agissait des terrasses « Ipanema » et « ibis MUSIC », situées devant le 2m2c. N'étant pas cloisonnées, les fumeurs y sont les bienvenus. La terrasse « Ipanema » proposait même à son entrée un distributeur de cigarettes et, lors de certaines soirées, des ambassadrices de la marque VELO distribuaient gratuitement aux noctambules des sachets de nicotine, mieux connus sous le nom de « snus ».

Au-delà des questions d'éthique et de santé publique qui peuvent se poser quant à ce marketing excessif, j'aimerais ici m'arrêter sur les conséquences écologiques de la consommation de produits tabagiques aux abords de l'eau. En effet, j'ai pu observer nombre de festivaliers jeter leurs mégots ou snus directement dans le lac, en toute impunité. Quantité d'autres déchets jonchant le sol ont eux aussi inévitablement fini à l'eau.

J'ai contacté par écrit les organisateurs du Montreux Jazz Festival (MJF) à ce sujet. Leur réponse peut se résumer ainsi : le personnel des bars est sensibilisé à la problématique des mégots jetés à l'eau, des poubelles et cendriers se trouvent sur chaque terrasse et les fumeurs se voient distribués des cendriers portatifs. Concernant les nettoyages à la fin du festival, les déchets aux alentours des terrasses sont ramassés à la main et une journée est organisée avec des plongeurs début août pour nettoyer le lac aux abords des terrasses.

À mon avis, les mesures actuelles mises en place par le MJF pour endiguer le problème à la source ne sont clairement pas suffisantes. Je déplore également que la journée avec les plongeurs ait lieu plus de deux semaines après le dernier jour des festivités. Les mégots ont ainsi déjà eu le temps de polluer des milliers de mètres cube d'eau.

J'adresse donc à la Municipalité les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle connaissance de cette situation problématique ? Si oui, a-t-elle entamé un dialogue avec les organisateurs du MJF ? Si non, compte-t-elle le faire ?
- Quels sont les moyens d'action de la Municipalité pour empêcher une telle pollution du lac pendant le festival ? Peut-elle imposer des conditions contraignantes à l'installation de ces terrasses lacustres, comme par exemple la mise en place de cloisons ou filets côté lac ?
- Lors du démontage du festival, la voirie intervient-elle dans l'élimination des déchets et le nettoyage des terrasses et de leurs alentours ? Si oui, le MJF paie-t-il pour ces services ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

### **M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je remercie M. l'interpellateur de nous avoir transmis ces questions à l'avance, ce qui nous permet d'y répondre ce soir.

- *La Municipalité a-t-elle connaissance de cette situation problématique ? Si oui, a-t-elle entamé un dialogue avec les organisateurs du MJF ? Si non, compte-t-elle le faire ?*

La Municipalité a connaissance de cette problématique globale qui n'est pas en lien uniquement avec le Montreux Jazz Festival. Des informations et une sensibilisation aux conséquences du littering des mégots sont effectués par le biais de pancartes sur différents sites du territoire comme les quais, d'actions ponctuelles de ramassage et d'un relais de communication sur les réseaux sociaux. Depuis plus de 15 ans également, la commune distribue des petits cendriers de poche estampillés Montreux commune propre. Ces dernières années la commune a notamment fait plusieurs actions de sensibilisation auprès de la population, notamment en organisant des événements tel que les journées coups de balai et Clean-Up Day, durant lesquels les particuliers peuvent ramasser des déchets particulièrement les mégots. Dans le cadre d'une manifestation de grande ampleur tel que le Montreux Jazz Festival, le dialogue avec les organisateurs est engagé de manière continue sur la question des déchets et de la durabilité au sens large, afin d'envisager pour chaque édition des mesures d'amélioration possible. Pendant le Montreux Jazz Festival il est mis en place un important dispositif de renforcement des effectifs de la voirie, dont les équipes sont actives dès 5h du matin, du premier samedi au dernier dimanche de la manifestation. Durant les week-ends, 7 personnes, 2 machines de lavage et une balayeuse sont actives. Pendant la semaine, un lavage centralisé sur les surfaces du festival fort de 5 personnes et d'un véhicule de lavage nettoient les alentours du festival.

Des auxiliaires d'été sont également engagés en renfort pour vider les poubelles régulièrement.

- *Quels sont les moyens d'action de la Municipalité pour empêcher une telle pollution du lac pendant le festival ? Peut-elle imposer des conditions contraignantes à l'installation de ces terrasses lacustres, comme par exemple la mise en place de cloisons ou filets côté lac ?*

La Municipalité continue de travailler en étroite concertation avec les organisateurs, elle incite déjà ces derniers à renforcer la sensibilisation à la problématique des mégots, tant sur site, comme les terrasses, que via l'ensemble de leurs canaux de communication et continuera à le faire.

La commune continuera en outre pour sa part à relayer et à sensibiliser également via ses propres canaux de communication.

L'édition 2023 étant proche, les délais sont serrés pour mettre sur pied des mesures plus spécifiques en lien avec cette problématique, mais une réflexion est déjà engagée d'entente avec le Montreux Jazz Festival pour les prochaines éditions.

Parmi les pistes de réflexions envisagées à court ou moyen termes :

Premièrement : avancer temporellement l'action des plongeurs dont vous faite état dans le développement de votre interpellation, immédiatement après le démontage et non à la mi-août.

Deuxièmement : installer aux alentours des terrasses une vingtaine de tours graduées pour récolter les mégots et faire comprendre aux festivaliers le nombre de mètres cube d'eau préservés.

Troisièmement : créer un espace fumeur indiqué comme tel sur chaque terrasse.

- *Lors du démontage du festival, la voirie intervient-elle dans l'élimination des déchets et le nettoyage des terrasses et de leurs alentours ? Si oui, le MJF paie-t-il pour ces services ?*

La voirie n'intervient pas lors du démontage du festival, le Montreux Jazz Festival est responsable de ces propres déchets et doit en conséquence les trier et les éliminer, comme stipulé lors de la délivrance de l'autorisation de la manifestation.

#### **M. Florian Manzini (Vert-e-s)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis globalement satisfait de cette réponse, je me permets de rebondir sur la réponse à ma première question concernant la prévention qui est faite auprès de la population. Je l'encourage, c'est une bonne initiative, par contre cela ne s'applique pas dans le contexte que j'ai exposé, car les personnes qui viennent en boîte de nuit au bord de l'eau n'ont pas fréquenté la commune lors de ces journées coup de balai ou de prévention et à mon avis même si des personnes font de la prévention dans les boîtes de nuit, pour y être allé l'année passée, je n'ai rencontré personne qui faisait de la prévention dans l'enceinte de ces terrasses.

Même s'il y a des personnes qui font de la prévention, du moment où il n'y a pas un mur ou un filet pour empêcher les gens de jeter leurs mégots dans le lac, ils continueront à le faire, il y a des personnes qui ont beaucoup bu ou pris des substances, il faut être réaliste.

Je suivrais ce dossier avec attention, je retournerai en boîte de nuit au festival pour voir l'évolution cette année et je viendrais vous faire un petit rapport à la rentrée.

#### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je soutiens M. Manzini dans sa démarche. Je déplore que toutes ces mesures de prévention soient toujours à la charge des contribuables pour contrer le mouvement de ceux qui manquent de savoir vivre et qui se comportent mal. J'aimerais bien savoir si la Municipalité a quand même la possibilité de ne pas rester que dans le domaine de la prévention et des conseils, mais de plus surveiller, voir même d'activer la brigade de la propreté. Je rappelle que nous avons un règlement anti-littering et que le jet de mégots est sanctionné par CHF 150, mais que c'est très compliqué à appliquer pendant un festival de jazz.

Tout de même, je n'ai pas envie de payer pour de la prévention qui vise uniquement les gens qui jettent leurs mégots.

#### **M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit, mais une bonne partie des mesures que j'ai évoquées sont prises en charge par le festival, notamment les plongeurs. Le festival a aussi ses propres campagnes de préventions.

### **11.6. Interpellation de Mme Elisabeth Wermelinger : « Location à court terme de logements : appliquer le cadre légal »**

#### **Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les plateformes de location en ligne telles qu'Airbnb ont facilité l'accessibilité à des séjours de courtes durées au détriment des locations de logements à long terme.

La captation de logements par des agences ou des particuliers à des fins de locations temporaires est très présente sur la Commune de Montreux. Ainsi certaines habitations ne sont plus proposées à des personnes qui souhaitent s'établir dans notre Commune, mais sont louées exclusivement pour des séjours de courtes durées. Ce procédé est particulièrement dommageable lorsque les appartements ou les chambres loués à un tarif abordable sont soustraits au marché de la location de logement de longue durée.

A l'origine, proposer un logement, une chambre en ligne pour un séjour à court terme a fait partie de l'économie dite de partage ; cette activité a rapidement évolué se professionnalisant pour certains. Dans ce contexte, le rendement d'un appartement peut être très lucratif. Cette pratique de location bafoue régulièrement le droit du bail, assèche un marché immobilier déjà saturé et contribue à maintenir le taux des logements vacants à un niveau très bas. Pour une ville de tourisme comme Montreux, ce procédé est également une concurrence déloyale vis-à-vis de l'hôtellerie.

Afin d'encadrer ces pratiques, le cadre légal cantonal a évolué avec une modification de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et des nouvelles règles sont entrées en vigueur en été 2022.

Actuellement, les communes sont tenues de tenir un registre des loueurs. Ces derniers doivent s'annoncer à la commune, tenir un registre et payer une taxe de séjour pour leurs hôtes. Lorsqu'un logement est loué pour des courtes durées et que cette location dépasse 90 jours par année civile, une demande de changement d'affectation doit être préalablement obtenue auprès de l'autorité compétente.

L'application de ce nouveau cadre légal est à la charge des communes vaudoises. Elle s'avère très difficile à appliquer ce qui amène le Groupe socialiste à poser les questions suivantes :

1. Existe-t-il un plan stratégique intercommunal (CITS) et/ou communal pour l'application des nouvelles directives cantonales et si oui, quelles ressources (ETP et financière) lui sont-elles attribuées ?
2. Une communication à l'attention des personnes actives dans les secteurs de l'immobilier et du tourisme pour les informer du nouveau cadre légal est-elle prévue ?
3. De quelle manière la surveillance des logements proposés pour une location de courte durée est-elle effectuée ?
4. Quelle est la stratégie de la Municipalité pour favoriser l'augmentation du nombre de logements à loyer modéré ?
5. La Municipalité peut-elle refuser d'autoriser les sous-locations de courtes durées lorsqu'il s'agit d'appartements à loyers modérés ou subventionnés ?
6. Combien y a-t-il de logements de location de courtes durées inscrits au registre des loueurs dans notre Commune ?
7. Y a-t-il eu des demandes de changement d'affectation pour des logements proposés pour des courtes durées de plus de 90 jours et si oui, combien de ces demandes ont-elles été acceptées ?

En vous remerciant pour votre attention et pour vos réponses.

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En remerciant Mme l'interpellatrice d'avoir fourni ses questions en avance, la Municipalité n'a pu préparer de réponse orale pour ce soir, cela concerne 3 services et nécessite du temps pour se coordonner et rédiger les réponses les plus satisfaisantes possibles. La réponse sera donnée par écrit.

## **11.7. Interpellation de M. Angelo Giuliano : « Limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h de nuit : la municipalité tiendra-t-elle compte des avis négatifs exprimés par la population et par les usagers ? »**

### **M. Angelo Giuliano (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Par sa communication au conseil lors de la séance du 1er mars de cette année relative à l'avancement du projet d'assainissement du bruit routier, la municipalité a subrepticement annoncé sa volonté de modérer la vitesse à 30 km/h de nuit pour, je cite "réduire les immiscions sur les tronçons avérés trop bruyants de nuit".

Un récent sondage mené par l'institut Link auprès de la population de dix grandes villes suisses a montré que deux personnes sur trois sont opposées à la généralisation du 30 km/h en ville.

En outre, le Grand Conseil a accepté, au mois de janvier de cette année, une pétition demandant que Lausanne revienne à la limitation générale de 50 km/h de nuit ; bien que le Conseil d'Etat ait toutefois décidé de ne pas y donner suite, cela démontre tout de même un message de soutien de l'autorité législative cantonale aux opposants à cette mesure.

De son côté, l'Union suisse des transports publics s'oppose également à la généralisation de la limitation à 30 km/h dans les agglomérations.

Dans les milieux des secours d'urgence, les pompiers, ambulanciers et policiers sont eux aussi quasi-unanimement opposés à ces mesures, qui non seulement ralentissent leurs interventions, mais également les exposent à de sévères sanctions en cas de dépassement de vitesse.

Au vu de ces considérations, je souhaite poser les questions suivantes à la municipalité :

- 1) La municipalité a-t-elle prévu de consulter le conseil communal, les représentants des associations de village, les milieux du transport (VMCV, services d'urgence, ou autres), ou envisage-t-elle tout autre forme de consultation sur cet objet ?
- 2) Le rapport final concernant cette étude des mesures d'assainissement à mettre en œuvre afin de respecter l'ordonnance sur la protection du bruit sera-t-il communiqué au Conseil communal ? Si non, pourquoi ?
- 3) La limitation à 30 km/h de nuit envisagée par la municipalité sera-t-elle prévue de manière générale sur l'ensemble de la partie urbanisée de notre commune ou sera-t-elle appliquée uniquement sur les tronçons ou les valeurs limites d'exposition sont dépassées ? Quid des villages ?
- 4) La communication mentionne un préavis durant le deuxième semestre de cette année ; quelle sera la nature de ce préavis, étant donné qu'il s'agit à priori d'un domaine de compétence municipale ?

Le cas échéant, en fonction des réponses apportées à cette interpellation, je souhaiterais éventuellement déposer une résolution conformément à l'article 108 alinéa 4 de notre règlement.

Merci d'avance pour les réponses aux questions soulevées par cette interpellation.

### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

En préambule il faut préciser que l'assainissement du bruit routier constitue une obligation légale, qu'il se pratique selon un catalogue de mesures précises et que la limitation à 30 km/h de nuit fait partie des mesures que le canton demande expressément d'intégrer.

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

- 1) *La municipalité a-t-elle prévu de consulter le conseil communal, les représentants des associations de village, les milieux du transport (VMCV, services d'urgence, ou autres), ou envisage-t-elle toute autre forme de consultation sur cet objet ?*

Un préavis relatif aux mesures d'assainissement du bruit, comme vous l'avez dit très justement, sera déposé au Conseil communal cet automne. Il n'est pas prévu de consultation particulières des instances évoquées. En effet la limitation à 30 km/h de nuit correspond à une mesure exigée par le canton pour réduire les émissions sonores lorsque les valeurs limites sont atteintes.

- 2) *Le rapport final concernant cette étude des mesures d'assainissement à mettre en œuvre afin de respecter l'ordonnance sur la protection du bruit sera-t-il communiqué au Conseil communal ? Si non, pourquoi ?*

Les conclusions du rapport final seront transmises au Conseil communal par le biais du préavis prévu au deuxième semestre 2023.

- 3) *La limitation à 30 km/h de nuit envisagée par la municipalité sera-t-elle prévue de manière générale sur l'ensemble de la partie urbanisée de notre commune ou sera-t-elle appliquée uniquement sur les tronçons ou les valeurs limites d'exposition sont dépassées ? Quid des villages ?*

Du point de vue réglementaire la limitation doit être mise en place sur les secteurs imposés par le résultat de l'étude du bruit. D'autres tronçons routiers sont également prévus à 30 km/h de nuit pour des questions de cohérence de l'ensemble du réseau routier urbain. Ainsi qu'il sera expliqué dans le préavis prévu pour cet automne, cette mesure doit répondre à 3 critères :

- La hiérarchie du réseau, éviter des by-pass par des routes secondaires maintenue à 50 km/h
- La longueur du tronçon qui doit être suffisante pour éviter un patchwork
- La densité d'habitants, environ 200 habitants par kilomètre.

La mesure sera proportionnée et appliquée sur les tronçons qui répondent à des critères précis.

- 4) *La communication mentionne un préavis durant le deuxième semestre de cette année ; quelle sera la nature de ce préavis, étant donné qu'il s'agit à priori d'un domaine de compétence municipale ?*

Dans le cadre du futur préavis, la Municipalité donnera la liste des mesures à prendre pour répondre aux exigences de l'ordonnance sur la protection du bruit, découlant du rapport de l'étude et demandera le financement pour l'introduction de la limitation à 30 km/h de nuit et pour le remplacement des fenêtres.

La Municipalité espère ainsi avoir pu informer à satisfaction M. l'interpellateur et renvoie d'ores et déjà au préavis annoncé pour l'exposé de tous les détails des différentes mesures de l'assainissement du bruit.

### **M. Angelo Giuliano (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie M. le Municipal Chiaradia et j'attends, de même que certains de mes collègues, avec impatience le préavis pour cet automne, c'est pourquoi je renonce à déposer une résolution sur cet objet.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite que M. Chiaradia nous confirme que, parmi les mesures que nous pouvons prendre contre le bruit, il n'y a pas que la limitation à 30 km/h d'un secteur, mais aussi les fenêtres comme vous l'avez dit et, il me semble qu'il y a aussi le changement du revêtement pour un revêtement phono-absorbant. S'agit-il d'une question d'argent car cela coûte cher ou pourrions-nous imaginer de laisser trainer l'état des routes de Montreux pour qu'elles deviennent bruyantes et que du coup il n'y ait plus que la limitation à 30 km/h qui soit la mesure à appliquer pour faire au moins cher et au plus vite ?

### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est juste M. Luder : le revêtement phono-absorbant fait partie des premières mesures à prendre. La question posée était : qu'est-ce qui sera inclus dans ce préavis. Nous vous expliquerons dans ce préavis dès lors la stratégie liée au revêtement phono-absorbant, mais il ne s'agira pas de financer cette mesure directement.

## **11.8 Interpellation de M. Olivier Müller : "faudra-t-il attendre une génération entière pour enfin pouvoir se baigner au centre de Montreux ?"**

### **M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Dans mon interpellation d'il y a un an, « Petits projets – Grands effets : ça avance ou pas ? », j'interpellais la Municipalité sur les points de baignade possible à Montreux. M. le Municipal Chiaradia me répondait : « A ce jour nous n'avons pas pu trouver un accord sur la manière de procéder avec d'une part la DGTL et d'autre part la direction générale de l'environnement. Les négociations sont en cours. ». C'était il y a une année. Depuis, il a fait chaud, très chaud en été et ce n'est pas près de changer.

Pour rafraîchir un peu la mémoire, en mai 2011, le postulat Buholzer « Montreux plage et point de baignade » avait été accepté par ce conseil à la quasi-unanimité. 7 ans plus tard, le rapport-préavis 20/2018, qui répondait à ce postulat, faisait état de onze points de baignade au total, soit les plages « officielles » des bains de Clarens et du Pierrier et neuf autres possibilités d'approches au plan d'eau. Soit dit en passant, il n'a jamais été clair, en tout cas pour moi, ce qui se cache sous le terme « approche au plan d'eau » ou encore « baignade déconseillée ». Peut-on y nager un peu, beaucoup, passionnément, à la folie, ou pas du tout ? Ce même rapport-préavis présentait aussi un projet de réaménagement au bas de l'Av. Nestlé et mentionnait qu'au droit de la piscine du Casino, la possibilité d'autoriser à nouveau l'accès aux baigneurs pourrait être prochainement retrouvée. On était en 2018. On attend toujours. Il n'y a visiblement pas vraiment le feu au lac.

Dans le préavis 08/2023 accepté ce jour, plus précisément dans le cahier des charges pour trouver le futur mandataire PACom, on y lit avec étonnement que dans les sujets d'urbanisme à traiter pour le futur mandataire PACom, il y a : « créer des points d'accès au lac pour la baignade. ». Pour rappel, le calendrier du PACom prévoit l'approbation du PACom en juillet 2027, ce qui ferait un temps d'attente de 16 ans – pratiquement une génération ! - après l'acceptation du postulat Buholzer.

Selon des informations que j'ai pu glâner, il semblerait que la procédure est fastidieuse et qu'il n'existe pas d'orientation suffisamment précise de la part du canton (la DGTL ou la DGE) sur ce qu'il faudrait faire pour permettre enfin un accès à ses rives du Lac

et de pouvoir non seulement s'y tremper et s'y baigner tranquillement, mais aussi nager un peu.

A Lausanne en 2022, la ville a ouvert une troisième zone de baignade vers le musée Olympique, après celles de la Jetée de la Compagnie en 2019 et du Vieux-Port d'Ouchy en 2021. A Morges, un schéma directeur des quais et des rives a permis de mettre en route le projet d'aménagement d'accès au lac et de plages flottantes sur le littoral morgien selon un préavis accepté le mois dernier.

Il n'y a probablement aucune raison de penser que ce que Lausanne et Morges sont parvenus à faire dans ces trois dernières années, au niveau des zones de baignades, Montreux ne puisse le faire. C'est une question de volonté politique et de priorité. Pour ma part, j'estime qu'il y a une certaine urgence à enfin régler ces points de baignade au centre de Montreux, et ce ne sont pas les habitantes et habitants du centre qui me contrediront.

Voici les questions que je pose à la Municipalité :

**Question 1** : Quelle est légalement la distance à laquelle aucun bateau, ski nautique ou moyen de navigation ne peut s'approcher du bord ?

**Question 2** : en dehors des zones de débarcadères, si on reste proche du bord, à une distance inférieure à la réponse de la question précédente, est-ce que la nage est tolérée malgré le panneau d'interdiction ?

si oui, peut-on imaginer délimiter des couloirs de natation proche de la rive comme c'est d'ailleurs le cas aux bains de Clarens ou des carrés réservés bien délimités avec des bouées jaunes ?

si non, que risque-t-on légalement à nager là où il y a un panneau d'interdiction ?

**Question 3** : Entre Territet et la plage du Pierrier, quels sont à ce jour les points d'accès au lac où il est possible et autorisé de se rafraîchir sans nager ?

**Question 4** : Entre Territet et la plage du Pierrier, quels sont à ce jour les points d'accès au lac où il est possible et autorisé de nager ?

**Question 5** : où en est le projet en bas de l'Avenue Nestlé ?

**Question 6** : où en est la possibilité d'autoriser à nouveau la baignade au droit de la piscine du casino, où il y a les chaises longues et un magnifique panneau interdiction de nager ?

**Question 7** : Existe-t-il entre Territet et la plage du Pierrier d'autres projets à l'étude pour l'accès au lac, avec baignade possible ?

**Question 8** : Quel est l'état d'avancement des négociations avec le canton par rapport à il y a un an et qu'est-ce qui a pu être fait depuis juin 2022 ?

**Question 9** : Quel instrument d'aménagement du territoire est nécessaire pour satisfaire aux exigences du canton et pourrait-t-on envisager des aménagements provisoires en attendant ?

**Question 10** : Est-ce que la Municipalité confirme sa volonté de vouloir trouver une solution pour l'accès aux rives du lac indépendamment et surtout avant la validation du PACom ?

Je remercie la Municipalité pour ces réponses.

### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur, Ayant pu prendre connaissance de votre interpellation il n'y a que peu de temps, la Municipalité répondra par écrit à vos 11 questions.

## **12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

M. le Président ouvre la discussion.

### **M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce soir, notre conseiller communal Cédric Blanc tire sa révérence politique d'une carrière communale de près de 25 ans qui l'aura vu conseiller communal puis conseiller Municipal à Roche, ensuite conseiller communal à Epalinges et enfin Conseiller communal à Montreux.

En trois ans au conseil communal de Montreux, Cédric Blanc a eu l'occasion d'utiliser une fois chacun des principaux outils du conseiller communal : une interpellation sur les bornes électrique à Montreux-Est, le postulat de ce soir sur la gestion des ressources humaines et une motion très intéressante pour une vision claire du développement des locaux administratifs communaux. On ne manquera pas de lui communiquer la réponse à cette motion, qu'il lira sans doute avec plaisir lorsqu'il trouvera un petit peu de temps à caler entre une rencontre avec l'association des parents d'élève et une grève des enseignants.

Malgré ses escapades rotzérane et palinzarde, Cédric est un enfant de Montreux. Il s'est beaucoup engagé dans le domaine associatif et dans le sport handicap. Il a également été directeur général de la Fondation de Verdeil, plus grand établissement de formation pour mineurs en difficultés du canton de Vaud. Dès le 1er juillet, Cédric relèvera comme vous le savez certainement un magnifique défi, celui de diriger la DGEO. Ce n'est pas tous les jours que Montreux a la chance de voir l'un de ces citoyens accéder à une fonction si importante pour notre canton, une fonction presque aussi importante, ou peut-être même carrément plus importante, que la fonction de Conseiller d'Etat.

Cher Cédric, c'est avec un certain regret que nous te voyons quitter le monde de la politique, et nous te souhaitons avant tout plein succès dans ta future fonction.

Un plein succès d'abord pour toi, en tant qu'être humain, un plein succès pour toi, en tant que directeur, un plein succès pour toi en tant que père et grand-père, et enfin un plein succès aussi pour nous, puisqu'en effet, on a tous un peu un intérêt direct à ce que tu sois à la hauteur de la tâche afin que l'enseignement obligatoire de ces prochaines années se passent le mieux possible pour nos jeunes.

Tout de bon pour la suite, et bonne retraite officielle de la vie politique d'ici quelques minutes.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **M. Dominik Hunziker (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez certainement pu voir ces derniers jours qu'ils sont en train de repeindre les pylônes à haute tension, la ligne qui passe entre Glion, le Cubly et Blonay. Il se trouve que certains de ces pylônes se trouvent dans des champs à narcisses, dans un de mes champs à narcisses exactement et surprise, quand il y a 50 personnes qui traversent pour aller peindre le pylône, je vous laisse imaginer les dégâts dans le champ. J'ai pu parler avec le responsable de Swissgrid qui s'est excusé milles fois, qui ne savait pas et une entreprise suisse allemande d'Argovie avec des employés à qui j'ai pu expliquer qu'est-ce que s'était qu'un narcisse.

Je pense que la Municipalité est au courant quand il y a de tels travaux sur la commune et je pense qu'il serait peut-être judicieux d'apprendre aux personnes qui viennent d'autres régions ce que c'est qu'un narcisse et que ces fleurs sont protégées. Merci beaucoup.

## **M. le Président**

La parole n'est plus demandée la discussion est close.

Je vous remercie de votre attention encore quelques minutes !

Veillez prendre toutes et tous bonne note que notre prochaine séance se déroulera le mercredi 21 juin à 18h au collège de Glion. Une agape suivra évidemment notre dernière séance de l'année politique.

Je remercie notre secrétaire du Conseil Céline Morier, ainsi que l'huissier suppléant de notre Conseil François Baehni pour leur travail et leur collaboration.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de vote et de les rapporter aux huissiers pour celles et ceux qui le devraient, les bouteilles de PET se retrouvent à la poubelle. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 22h08, M. Nicolas Büchler, Président, lève la séance.

**La prochaine séance aura lieu le mercredi 21 juin 2023 à 18h00  
au collège de Glion.**

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Nicolas Büchler

Céline Morier

Agglo Rivelac newsletter



## Newsletter n° 1 - mai 2023

### Mot de la co-présidence

Chères Lectrices et Chers Lecteurs,

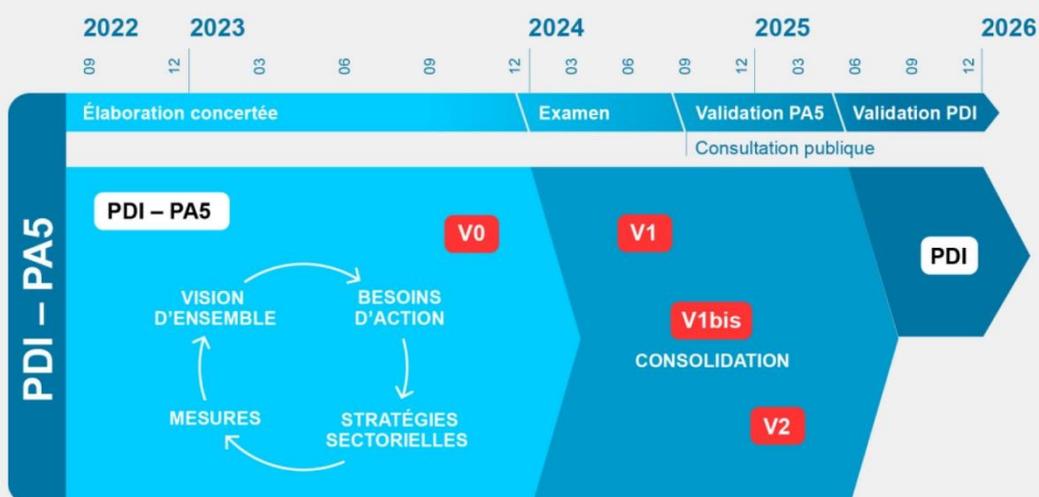
Agglomération Rivelac poursuit son développement et mène ses projets à un rythme soutenu. La stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) des communes vaudoises de l'agglomération sera envoyée ce printemps aux services cantonaux pour examen préalable. Le Plan directeur intercommunal – Projet d'agglomération de 5<sup>ème</sup> génération (PDI-PA5) est lui en pleine phase d'élaboration concertée. Après la mise en ligne d'un site internet à l'été 2022, nous avons le plaisir de vous transmettre notre première newsletter. Elle nous permettra de vous tenir informés de l'avancement des projets et sur les évolutions d'Agglomération Rivelac.

Pour ce premier numéro de newsletter, nous avons pris le parti d'une large diffusion à l'ensemble des partenaires, services techniques et représentants politiques des communes de l'agglomération. Nous n'avons toutefois inscrit personne d'office à cette newsletter et les prochaines newsletters ne seront envoyées qu'aux personnes inscrites. Si ce contenu vous intéresse, inscrivez-vous sur l'onglet [Actualités de notre site internet](#) !

En espérant vous retrouver nombreux aux prochains numéros, nous vous souhaitons, chères Lectrices, chers Lecteurs, une excellente lecture.

Co-présidence : Elise Kaiser, Pierre-Alain Karlen et Roland Mesot

**Plan directeur intercommunal  
Projet d'agglomération de 5<sup>ème</sup> génération**



### Calendrier

Les travaux du Plan directeur intercommunal – Projet d’agglomération de 5ème génération (PDI-PA5) ont pu démarrer en octobre 2022, une fois l’attribution du mandat confirmé par le COPIL lors de sa séance du 29 septembre 2022. Le PDI – PA5 va permettre de définir de manière concertée les grandes lignes de l’évolution de Rivelac sur les thématiques de l’urbanisation, de la mobilité, du paysage, de l’énergie et du tourisme.

[plus d'info](#)



### PDI-PA5 : Atelier tourisme

Les acteurs du tourisme de la Riviera se sont réunis le 23 février pour définir une vision commune du tourisme en 2040.

[plus d'info](#)



### PDI-PA5 : Atelier énergie

Les membres des structures régionales d’aménagement du territoire ont rencontré fin janvier les pilotes du PDI-PA5 pour un premier échange sur le territoire.

[plus d'info](#)

[plus d'info](#)

## SRGZA

L'élaboration de la stratégie de gestion des zones d'activité (SRGZA) est à bout touchant. Après une phase de clarification au sein des services cantonaux, les communes vaudoises de l'agglomération ont légèrement adapté leur stratégie pour une pérennisation du secondaire sur la Riviera et le Haut-Lac. Consolidé par les communes, le dossier va pouvoir être envoyé en examen préalable au mois de mai 2023.

[plus d'info](#)

## Voie verte Vevey - Villeneuve

Le COPIL Rivelac a validé, le 23 mars dernier, le principe du pilotage par l'Agglomération d'une étude pour l'aménagement d'une voie verte entre Vevey et Villeneuve. Cette étude sera coordonnée avec le PDI-PA5 tant au niveau des stratégies que des mesures.

**Vous désirez partager cette newsletter avec quelqu'un?**

Envoyez-lui ce lien:

<https://agglorivelac.ch/wp-content/uploads/newsletter.html>

**[Abonnez-vous à notre newsletter](#)**

**Agglo Rivelac**  
Route Tercier 19  
1807 Blonay

[Cliquez ici pour voir cet email en ligne](#)  
[Désabonnement](#)

Ania Hofer  
Rue du Lac 87  
1815 Clarens  
hofer.ania@gmail.com

Conseil communal de Montreux  
Monsieur Nicolas Büchler  
Président du Conseil communal  
Grand-Rue 73  
1820 Montreux

Clarens, le 25 avril 2023

### Démission du Conseil communal de Montreux

Monsieur le Président du Conseil communal,  
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux,  
Madame la secrétaire du Conseil communal,

Je vous écris pour vous informer de ma démission de mon poste au sein du conseil communal. Cette décision est le résultat de mon déménagement dans une autre ville et de ma prise de fonction dans un nouveau poste de travail.

Je tiens à vous remercier pour l'opportunité que vous m'avez donnée de servir notre communauté en tant que membre du conseil communal. J'ai appris beaucoup de choses au cours de mon mandat et j'ai eu la chance de travailler avec des personnes talentueuses et dévouées.

Je suis convaincue que le conseil communal continuera à travailler avec diligence pour améliorer la vie de nos concitoyens. Je suis fière de tout ce que nous avons accompli ensemble et je suis confiante que vous continuerez à faire de grandes choses pour notre communauté.

Je vous remercie encore une fois pour cette opportunité et je vous souhaite tout le meilleur pour l'avenir.

Cordialement,



Ania Hofer



Bruno Femia &lt;bruno.femia@gmail.com&gt;

---

**Démission du Service intercommunal de gestion SIGE**

1 message

---

**Bruno Femia** <bruno.femia@gmail.com>

6 avril 2023 à 16:15

À : Despot &lt;conseil@sige.ch&gt;

Cc : Yves-Laurent Kundert &lt;ylkundert@hotmail.com&gt;

Cci : Nicolas Buchler &lt;ncbuchler@gmail.com&gt;

A l'att. de Monsieur Roger Pieren

Monsieur le Président,

Je vous remets par la présente ma démission du SIGE avec effet immédiat.

Après des années passées au sein du conseil intercommunal, je pense qu'il est temps pour moi de laisser la place à de nouvelles personnes.

J'ai eu beaucoup de plaisir à siéger durant toutes ces années et je tiens à vous remercier ainsi que la secrétaire Madame Xenia Despot, les membres du Conseil intercommunal et les membres du Comité de direction pour vos bons soins.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Bruno Femia

Copie : Monsieur Yves-Laurent Kundert, président du groupe de Montreux



Schweizerischer Verein WIR  
Association suisse WIR  
Associazione Svizzera WIR  
Swiss Association WIR

**P.P. CH-3600 Thun**, Post CH AG  
Schweizerischer Verein WIR, 3619 Eriz (BE)

Eriz, 03.04.2023

Au conseil communal  
Administration communale  
Grand-Rue 73  
Case postale 2000  
1820 Montreux 1

### **Questionnements sur la garantie légale dans l'exécution des nouvelles installations mobiles adaptatives 5G**

Chère présidente de la commune,  
Cher président de la commune,  
Chères conseillères et chers conseillers communaux,

Le groupe d'aménagement cantonal de Berne (GAC) organisait fin 2022 pour les autorités communales chargées de délivrer les permis de construire un séminaire intitulé « Téléphonie mobile - un état des lieux pour les communes ». L'objectif était de renforcer la sécurité juridique lors de l'application des dispositions du droit de la construction et de l'environnement pour la nouvelle génération de téléphonie mobile 5G, très controversée.

Il n'est pas présomptueux de constater dès aujourd'hui que cet objectif n'a pas été atteint et que la non garantie légale a été renforcée par ce séminaire, en particulier par les déclarations et informations des différents intervenants et intervenantes.

Nous vous laissons volontiers découvrir les explications de monsieur Daniel Laubscher (LAUBSCHER plannetzwerk) à ce sujet. Ayant exercé moult fonctions en tant qu'aménageur local / urbain et aménageur du territoire, monsieur Laubscher bénéficie d'une longue expérience professionnelle en rapport avec l'implémentation de toutes les générations de téléphonie mobile.

Il tient avant tout à remettre en question le développement précipité, non coordonné et en partie illégal de la dernière génération de téléphonie mobile et à initier de meilleures planifications de réseaux informatiques, moins irradiants et plus sûrs, auprès des communes. Ceci pour la simple raison que l'on consomme environ dix fois moins d'énergie lorsqu'un film est visionné via un câble en fibre optique que s'il l'est via la téléphonie mobile. Guy Parmelin, en sa fonction de conseiller fédéral, a récemment prié les opérateurs de téléphonie mobile d'apporter leur contribution à la pénurie d'électricité.

Ce sont les communes qui sont compétentes en matière de planification et de construction sur leur territoire. Elles peuvent créer des conditions-cadres optimales pour les installations d'infrastructure IT à l'aide des moyens de l'aménagement local communal et de la législation sur la construction.

Le passage à l'action nécessite une reconnaissance de la complexité de la matière et du défi. Les autorités communales compétentes doivent notamment être conscientes de leur mission et de leur responsabilité dans l'exécution des installations de téléphonie mobile dans le cadre de la procédure amenant aux permis de construire.

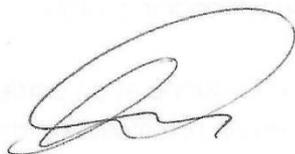
Comme vous pouvez le constater dans les explications, en annexe, de monsieur Laubscher sur l'entretien commun entre l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) et les différents participants au séminaire du GAC, le bilan est décevant. L'ordonnance d'exécution litigieuse est appliquée malgré l'absence de mesures et de contrôles et l'obligation de permis de construire est en partie contournée. Cela peut-il être légal ? Évidemment, pas seulement le canton de Berne mais tous les cantons, sont concernés.

Compte tenu de l'inexistence de la garantie légale et des mesures prescrites non effectuées ou impossibles à effectuer pour les antennes adaptatives, et en particulier de l'impossibilité de contrôler et de mesurer les intensités de champ plus élevées moyennées, l'autorité communale doit se demander si sa mission de police des constructions, qui consiste à veiller à la protection de la population (principe de précaution) contre les rayonnements nocifs, lui permet d'autoriser dès maintenant cette technologie 5G adaptative.

Contrairement à ce que les opérateurs de téléphonie mobile, le canton et la Confédération, et surtout les médias, font croire aux autorités communales, celles-ci n'ont aucune possibilité d'action ou de décision en matière de téléphonie mobile. C'est plutôt le contraire qui est vrai. **Les communes sont toujours l'autorité compétente en matière de police des constructions et de permis de construire.** Dans certains cas, la préfecture fait office d'autorité directrice conformément à la loi de coordination. **Cependant, la police des constructions locale et les plans d'aménagement locaux et d'affectation relèvent dans tous les cas de la compétence de la commune.**

Nous espérons que ces informations et celles contenues dans l'annexe vous permettront de vous familiariser avec l'ensemble de cette thématique.

Tout en nous tenant à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller, nous vous adressons, Chère présidente de la commune, Cher président de la commune, Chères conseillères et chers conseillers communaux, nos salutations les plus cordiales.



Christian Oesch, Président

**Association suisse WIR**

Boîte postale 0  
CH-3619 Eriz BE

christian.oesch@vereinwir.ch  
+41 79 329 2448

**Annexe :**

Explications de LAUBSCHER plannetzwerk

5G



**Laubscher**  
plannetzwerk.

## L'Office de l'environnement et de l'énergie induirait-il en erreur les autorités communales ?

**Le 9 décembre 2022, le Groupe d'Aménagement Cantonal de Berne (GAC) organisait pour les autorités chargées de délivrer les permis de construire un séminaire intitulé «Téléphonie mobile - un état des lieux pour les communes» au Schlossgut de Münsingen. À cette occasion, le service compétent de l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) en matière de rayonnement non ionisant fournissait également des informations sur la nouvelle technique de téléphonie mobile adaptative, très controversée. Dans les discussions et documents qui ont suivi, Laubscher plannetzwerk a accusé l'OEE d'induire en erreur et de contourner les autorités compétentes en matière de permis de construire communaux, voire même de mener une administration illégale.**

Lors d'un entretien commun entre l'OEE et les différents participants au séminaire du GAC ont été relatés les reproches de tromperie ainsi que de contournement des communes en tant qu'autorité d'octroi des permis de construire. De cette discussion sont issus les points suivants, reconnus par tous:

- Dans le cas de la procédure de bagatelle, il s'agit d'une dispense de l'obligation d'obtenir un permis de construire (annonce à l'OEE uniquement). La possibilité d'opposition des riverains touchés n'est pas accordée. **Les personnes concernées n'ont donc aucune possibilité de faire opposition.**
- Dans le canton de Berne, en particulier dans les zones agricoles, **environ deux tiers de toutes les antennes adaptatives ont été autorisées illégalement dans le cadre d'une procédure de bagatelle ou ont été exemptées par l'OEE de l'obligation d'obtenir un permis de construire** (cas précédent : Jaberg). Or, dans la zone agricole, une autorisation exceptionnelle est nécessaire en plus du permis de construire selon les articles 24 et suivants de la loi sur l'aménagement du territoire.
- Dans le canton de Berne, 1081 antennes sont exploitées en service radio 5G. Dont 421 avec des antennes adaptatives (état au 30.11.2022).
- Les communes (autorité de police des constructions) sont compétentes pour le rétablissement de l'état légal. Pour ce faire, **il faut exiger des exploitants la mise hors service des antennes mises en service de manière illicite ainsi que le dépôt ultérieur d'une demande de permis de construire.**



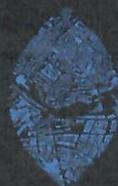
- En Suisse, plus de vingt mille sites de téléphonie mobile sont déjà en service. **K-Tipp a révélé que 20% d'entre eux dépassaient et ne respectaient pas les valeurs limites de rayonnement fixées par l'ordonnance fédérale.**
- L'OEE confirme que les dispositions d'exécution de la Confédération ont modifié le mode de mesure selon l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) et qu'il peut en résulter des intensités de champ (rayonnement) **jusqu'à trois fois plus élevées dans les LUS (lieux à utilisation sensible), et ce de manière limitée dans l'espace et dans le temps.** Mais c'est la Confédération, et non le canton, qui est responsable de cette « astuce administrative ». De même, la méthode de mesure intégrale serait visiblement insatisfaisante. Malgré tout, l'OEE n'a pas d'autre choix que d'appliquer ces recommandations d'exécution.
- **L'OEE confirme ne pas encore avoir effectué de mesures de contrôle pour les antennes adaptatives.** Les prévisions (extrapolations) selon la fiche de données spécifiques au site ont suffi pour l'exécution et l'autorisation des antennes adaptatives. Il est toutefois prévu qu'en 2023 déjà environ cinq mesures de contrôle indépendantes d'antennes adaptatives auraient lieu dans le canton de Berne. Au besoin, l'OEE pourrait également exiger des mesures de réception.
- **Plusieurs tribunaux administratifs cantonaux constatent que le remplacement d'antennes existantes par des installations adaptatives nécessite obligatoirement un permis de construire.** Ce n'est pas le cas du canton de Berne. Celui-ci se réfère à une décision récente (31.01.2023) du tribunal administratif (précédent) et à la loi bernoise sur les constructions. Dans certains cas, le remplacement d'une antenne adaptative n'est pas essentiel au sens de l'ORNI malgré la modification et est couvert par le permis de construire existant pour les antennes conventionnelles. Il convient de noter que le jugement cité par l'OEE (100.2020.305U) stipule expressément que le remplacement d'une antenne conventionnelle par une antenne adaptative n'est possible que dans le cadre d'une procédure de bagatelle, si la puissance d'émission et l'intensité de champ dans les LUS restent à peu près les mêmes que lors du dernier permis de construire. **Si le facteur de correction est appliqué, il en résulte, selon le tribunal administratif, une augmentation de la puissance d'émission et des intensités de champ. Cela nécessite un permis de construire et il existe un intérêt de protection juridique pour les riverains concernés.** Dans ce cas, la demande de permis de construire doit être publiée en bonne et due forme.
- L'OEE s'excuse pour sa propre lettre aux communes du 31 janvier 2022, dans laquelle il était affirmé que **«le remplacement d'antennes conventionnelles par des antennes adaptatives continue de nécessiter dans tous les cas une procédure ordinaire de permis de construire».** Il s'agit d'une erreur de formulation.
- L'OEE et le directeur du GAC recommandent aux communes d'établir une planification directrice concernant la coordination des sites de téléphonie mobile des différents opérateurs ainsi que l'harmonisation avec la desserte en fibre optique. Une planification habile et coordonnée entre les opérateurs permet d'optimiser et de réduire le nombre de sites. **Il n'est pas non plus contesté que l'approvisionnement par fibre optique nécessite beaucoup moins d'énergie que la téléphonie mobile et contribuerait à économiser de l'électricité dans l'approvisionnement informatique.**



Pour tout renseignement (indication des sources), pour toute question ou transmission des décisions de justice, procès-verbaux, documents, etc. utilisés, nous nous tenons à votre disposition.

## Kontakt:

Laubscher plannetzwerk.  
 Daniel Laubscher  
 Kreuzgasse 16 | 3294 Büren an der Aare  
 032 351 01 19 / 079 958 08 01  
 daniel.laubscher@plannetzwerk.ch | www.plannetzwerk.ch



**Laubscher**  
 plannetzwerk.